



# LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards

**SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS**

**SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE**

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



## SAISON HIVERNALE

## Redoux, pluies, manque de neige, la station a fermé le 31 décembre

Les stations des Sybelles ont ouvert le 17 décembre comme annoncé. Mais à Saint-Colomban, les téléskis de Rögemont, de l'Épinette et le tapis de l'Ourson sont restés fermés par manque de neige. Ce qui a provoqué quelques mécontentements chez les vacanciers qui avaient acheté des forfaits « initiation » pour les débutants...

Le petit téléski de l'Épinette a ouvert quelques jours plus tard, après que les pistes le desservant (montée et descente) aient été aménagées avec de la neige artificielle. Ce téléski de l'Épinette, transition entre l'Ourson (tapis) et la piste de l'Ormet, est important pour les skieurs qui débutent. Mais en raison d'un redoux et de fortes pluies (il pleuvait à seaux le 23 décembre et on enregistrait +7°C au Bessay à 8 heures) cette remontée mécanique a été de nouveau fermée la veille de Noël car il n'a pas été possible de restaurer sa piste de montée par apports de neige comme cela s'était fait les saisons précédentes.

Ces conditions climatiques se sont prolongées durant les deux semaines de vacances conduisant à une situation semblable à celle de 2016 avec un front de neige sans neige...

Plus haut, entre 1 400 et 1 600 mètres d'altitude, et bien que SSDS, l'exploitant du domaine skiable, ait indiqué « faire le nécessaire pour continuer d'ouvrir la liaison, donc également le forfait « évolution », un maximum de temps », la piste des Bouyants (qui assure la liaison entre la combe de Bellard et l'Ormet) s'est rapidement détériorée au point d'en autoriser l'accès à partir du téléski de Cuinat (« avec un agent en vigie pour limiter la fréquentation à son maximum ») qu'aux seuls skieurs souhaitant descendre et ne pas remonter.

Des tranchées ont été ouvertes pour évacuer l'eau et tenter de « sécher » la neige restante (solutions déjà expérimentées en février 2011 quand la descente se faisait à pied sur 500 mètres jusqu'aux premiers virages en S). Cette

fois encore les skieurs ont dû déchausser les skis pour traverser à pied les endroits sans neige.

La qualité du ski dans la combe de Bellard, bonne à l'ouverture, s'est peu à peu dégradée et la terre a commencé à apparaître par endroit, puis les gels nocturnes sur des neiges fondues par le redoux ont rendu les pistes verglaçantes et dangereuses, voire impraticables.

Dans de telles circonstances, avec la persistance de la douceur et des pluies, et un domaine skiable inexploitable même en Bellard, la station a fermé le 31 décembre à 17 heures. SSDS a cependant indiqué vouloir tenir le tapis de l'Ourson ouvert avec sa piste tant que cela serait possible et se tenir prêt à rouvrir le domaine skiable dès que les conditions d'enneigement le permettraient.

Bien que la limite pluie-neige soit remontée à quelque 2 000 mètres d'altitude, la situation dans les Sybelles à d'abord était meilleure. Mais entre Noël et le jour de l'An on commençait à voir apparaître des plaques de terre sur certaines pistes de Saint-Jean-d'Arves et de La Toussuire, et la station des Botières était fermée.

Le manque de neige n'a semble-t-il pas nui à la fréquentation qui a été bonne. Il y avait du monde « quand même satisfait selon un responsable de la station que le maximum ait été fait pendant les vacances ».

Goélia a communiqué un taux de remplissage de 83 % pour la 1<sup>re</sup> semaine et de 100 % pour la seconde. À la Croisée des chemins et Olydea annonçant respectivement 100 % et 80 % pour la seconde.

À Saint-Colomban un gîte communal (sur les 4 disponibles) était loué (avec quelques courts séjours pour les 3 autres). Fin-décembre, l'OT annonçait 45 % de réservation en janvier et février (avec une pointe de 75 % la 3<sup>e</sup> semaine). Pas de réservation en mars. À Saint-Alban : 71 % à Noël et 64 % en février.



■ La combe de Bellard, le 31 décembre 2022 en milieu d'après-midi.

## ■ CALENDRIER DES ANIMATIONS

L'office du tourisme (OT) de l'Espace Glandon (Solenn Clavel – encore en poste jusqu'à la fin du mois de janvier prochain –, Céline Clérin et Manon Carret qui remplace Nathan Pezzani depuis le 1<sup>er</sup> décembre, lire page 5) a reconduit pour la saison d'hiver les animations habituelles, sans changement par rapport aux saisons précédentes.

Elles ont démarré le 19 décembre avec la visite des « fenêtres de Noël » dans des haumes de Saint-Colomban (lire page 3).

Puis durant les deux semaines de Noël étaient proposés des courses de draisiennes pour les enfants de 3 à 5 ans, des courses d'orientation, des courses de luge sur le front de neige, à La Pierre, un concours de bonhommes de neige sur l'aire de loisirs du Clos, un atelier « cartes postales » et la mise à disposition du jeu d'échec géant à la Maison du tourisme.

La fête de l'école a eu lieu le 16 décembre et, le même jour, la municipalité de Saint-Colomban a imaginé un goûter républicain pour les élèves de la commune. Le 21 décembre la municipalité de Saint-Alban a invité la population à assister à la remise des cadeaux aux enfants de la commune (lire page 3).

Le 24 décembre vers 18 heures le père Noël a rencontré les enfants de la station et un apéritif était offert dans la salle hors sac tandis qu'un groupe de fidèles de la paroisse animait une veillée de Noël à l'église de Saint-Colomban (lire page 3).

L'après-midi du 31 décembre était également dédié aux enfants avec des jeux de kermesse en bois, des activités manuelles, une descente aux flambeaux suivie d'un feu d'artifice et d'un apéritif ouvert à tous. À partir de 22 h 30 le Club des sports des Villards a animé une soirée dansante dans la salle des fêtes de Saint-Colomban.

Tout au long de la saison, on pourra :

- fréquenter la bibliothèque (située dans les locaux de la Maison du tourisme) : ouverture les lundis et vendredis du 19 décembre au 24 mars de 10 heures à midi (prêt gratuit d'ouvrages ; 40 euros de caution) ;
- visiter des ateliers. À Lachenal, chez Simon Cartier-Lange, ébéniste, tourneur sur bois, exposition du lundi au vendredi de 14 heures à 18 heures (entrée libre) durant les vacances

### • lundi 16 janvier (et jusqu'au vendredi

**20 janvier**) : semaine dédiée à la raquette à neige avec accueil des scolaires ; initiation, activités autour de la montagne et de la neige.

**• samedi 28 janvier** : grand prix de ski alpin de Saint-Colomban sur les pentes de l'Ormet organisé par le Club des sports des Villards.

**• jeudi 9, 16 et 23 février, et jeudi 2 mars** : descente aux flambeaux à 18 heures sur le front de neige.

**• mardi 14 février** : toute la journée, animation autour du thème de la Saint-Valentin.

**• mercredi 15 février** : à 20 heures, loto à la salle des fêtes de Saint-Colomban orga-

nisés par l'association Notre Clocher.

**• jeudi 16 février** : feu d'artifice sur le front de neige.

**• mercredi 22 février** : à 18 heures, salle de la mairie de Saint-Alban, soirée consacrée à la montagne et aux grands espaces, avec Serge Duverney-Prêt et Alain Excoffier, adeptes de ski-alpinisme et férus de pentes raides, qui présenteront photos et vidéos de leurs ascensions prises sur le vif et de leurs rencontres avec la faune sauvage.

**• dimanche 26 février** : 23<sup>e</sup> édition de la Sybelles-Villarinche, course de ski-alpinisme organisée par la Maison du tourisme.

**• samedi 18 mars et dimanche 19 mars** : feria des cimes organisée au sommet de l'Ouillon autour du rugby et des férias.

## ■ BRÈVE

**► SKI-ALPINISME.** La Sybelles-Villarinche aura lieu le 26 février. Si la neige est abondante et les conditions météos favorables, le parcours sera tracé sur le massif de Belledonne (départ et arrivée : le Chef-Lieu). Si l'enneigement est « mitigé » et la météo défavorable sur certains secteurs de Belledonne, 2 parcours de remplacement ont été arrêtés. Parcours 1 : départ de l'Auberge du Coin en direction du col de Bellard par la piste des Bouyants, puis du col du Glandon et Belledonne, pour un retour en dehors du domaine skiable et une arrivée proche du Chef-Lieu. Parcours 2 : départ de l'Auberge du Coin en direction des Bouyants, puis du col du Marolay, Fontcouverte-La Toussuire, Les Bottières, le Grand Truc et arrivée à La Pierre.

## ■ GOÛTER « CITOYEN » À SAINT-COLOMBAN

Conseillère municipale de la commune de Saint-Colomban, Dominique Metz, enseignante à la retraite, a eu l'idée, avec l'institutrice des Villards, Julie Mermoz, d'initier à la citoyenneté les enfants de l'école qui résident à Saint-Colomban. Ils étaient 6 avec leurs parents, entourés du maire, Pierre-Yves Bonnivard, et d'élus (Claude Aimé, Christine Reffet, Christian Frasson-Botton, adjoints au maire, Cédric Émieux, Marie-Thérèse Ledain, Stéphanie Lafaurie, conseillers municipaux, et de Anne Staszewski et Corinne Briffaud, secrétaires de mairie).

Cette rencontre s'est déroulée dans la salle du conseil municipal de Saint-Colomban le 16 décembre à 18 heures, peu après la fête de fin d'année de l'école communale.

D'une manière simple, compréhensible, et sous la forme de devinettes, Dominique Metz a passé en revue les codes de la nationalité française. Les enfants ont répondu avec vivacité à cet

exercice républicain. Bien entendu, l'écharpe du maire fut présentée avec le drapeau bleu, blanc, rouge, et le buste de Marianne fut déniché à proximité du portrait du président de la République. Puis la devise de la République française (qui est aussi celle de Haïti) « Liberté, Égalité, Fraternité » (inscrite dans la Constitution française) fut évoquée. La laïcité eut droit aussi à un commentaire et c'est tout juste si on n'entonna pas *La Marseillaise*...

Bien entendu, ces brefs rappels sur la citoyenneté étaient accompagnés de textes et d'illustrations fixés sur les murs de la salle municipale. Ils seront repris à la rentrée, dans le cadre des nouvelles études scolaires. Ainsi les petits camarades de Saint-Alban des écoliers de Saint-Colomban pourront-ils en bénéficier... Avant de déguster le délicieux goûter préparé, chaque enfant a reçu un exemplaire du *Petit Prince de Saint-Exupéry*.

Claude Gauterin



■ Un goûter original à Saint-Colomban.

## ■ GOÛTER DE NOËL À SAINT-ALBAN

Le 21 décembre à Saint-Alban, le Père Noël est venu, avec sa lanterne et ses clochettes, pour distribuer des livres aux enfants de la commune, des plus jeunes aux collégiens. Il a amené aussi un petit bon d'achat aux lycéens de la commune. Un goûter a rassemblé ensuite enfants et habitants. Les enfants présents avec leurs parents dans le gîte communal ont naturellement été invités et c'est donc près d'une cinquantaine de personnes qui ont pu apprécier un chaleureux moment de partage. Maryna Gus avait confectionné et emballé avec ses enfants, Tom et Guierda, des biscuits de Noël qui ont été vendus au profit de l'association Pour Marius. Marius ne pouvant bien sûr être présent au milieu de tout ce monde, le Père Noël a repéré sa maison pour y déposer son cadeau le lendemain... Sacré Père Noël !



■ Sacré Père Noël !

## ■ LES FENÊTRES DE NOËL

Du 19 au 23 décembre on pouvait visiter (départ à 18 heures de la Maison du tourisme) les « fenêtres de Noël », animation organisée à Saint-Colomban depuis 2012 par Martine Paret-Dauphin.

Cette année 11 fenêtres étaient décorées : 3 à Lachenal (chez Colette Favre-Tissot, Dominique Pitolle-Metz, Christine Frasson-Botton), 2 au Martinan (chez Marie-Thérèse Ledain et Nicole Aubert), 2 au Chef-Lieu (chez Martine Paret-Dauphin et Anne Staszewski), 1 au plan d'eau (au snack *Les Tontons Snackeurs*), 2 au Châtellet (chez Josette Rostaing-Troux et Gilbert Pautasso) et 1 à Lachal (chez Christine Reffet).

Elles ont été visitées en 4 soirées et déplacé 105 personnes :

- le 19 décembre, au Chef-Lieu avec un pot offert (vin ou chocolat chauds, pâtisseries, papillottes) devant la maison d'Anne Staszewski, 31 personnes présentes ;
- le 20 décembre, au Martinan et à Lachenal avec un pot pris devant la maison de Christine Frasson-Botton (22 personnes) ;
- le 21 décembre au plan d'eau où 32 personnes étaient présentes au pot ;
- le 22 décembre au Châtellet et à Lachal avec un pot offert devant la maison de Christine Reffet (11 personnes).

Le 23 décembre, l'OT avait organisé une tournée générale des fenêtres et une promenade aux lampions. Mais, à cause d'une pluie battante, la promenade n'a pas eu lieu et seules trois fenêtres ont été visitées, à pied et sous les parapluies : celle des *Myrtilles* (découverte seulement ce jour-là), d'Anne Staszewski et de Martine Paret-Dauphin qui a ouvert son garage pour le pot offert par la mairie initialement prévu sur la place, devant la Maison du tourisme. Neuf personnes étaient présentes.

Pour Martine Paret-Dauphin « cette manifestation a du sens, elle permet aussi aux vacanciers et aux locaux de se rencontrer. Elle étonne les vacanciers. Les trois premiers jours il faisait beau, nous avons fait les parcours à pied, les deux derniers en voiture. Une dizaine de touristes ont participé et seulement aux deux premières sorties. Je crois que nous ne savons pas suffisamment faire connaître nos animations. Toujours le même problème : la communication ! La nôtre était annoncée sur le programme de la semaine et j'en avais parlé au pot d'accueil de Goélia, mais c'est insuffisant ! Il faut bien reconnaître que ce n'est pas si simple de sortir le soir à 18 heures, il fait nuit, froid,

parfois il pleut. Peut-on rivaliser avec la télé, un ordinateur, un téléphone, une console de jeux, peut-être un livre ? C'est tellement plus facile ! Mais les fenêtres de Noël ce n'est qu'une fois dans l'année... »

## ■ NOËL SUR LES PISTES

Le 24 décembre vers 18 heures, Clément Girard directeur de l'École du ski (ESF) de Saint-Colomban a conduit une descente aux flambeaux le long de la piste de l'Épinette. De son côté, Simon Cartier-Lange arrivait de Nantchenu avec sur sa motoneige le Père Noël, le même que celui que les enfants de Saint-Alban avaient cherché le 21 décembre devant la mairie au son des clochettes.

Père Noël distribua aux enfants des friandises, puis disparut, laissant les vacanciers rejoindre la table où Solenn Clavel, Céline Clérin et Manon Carret offraient aux vacanciers chocolat ou vin chauds à côté de la table où l'association Pour Marius poursuivait la vente de cases de tombola et de chocolats et biscuits de la *Maison Bellec*.

## ■ LA VEILLÉE DE NOËL

La veillée de Noël a eu lieu le 24 décembre à 18 h 30 dans l'église de Saint-Colomban où pratiquement tous les bancs étaient occupés. La crèche avait été installée quelques jours plus tôt par Christine Frasson-Botton et Christine Martin-Cocher.

Ce rassemblement pastoral a été animé par Christine Martin-Cocher, Christine Frasson-Botton, Elsa Bonnet, Françoise Vanini, Jacqueline Brusque, Marie-Jo et Daniel Paret, Jean-Marc et Annie Bordas.

Françoise Vanini a lu un conte intitulé *Un vrai Noël*. Puis après une pause musicale à la flute de pan (CD), Elsa Bonnet a lu un poème haïtien et Annie Bordas un conte intitulé *Le Chemin des étoiles* avec la participation de plusieurs intervenants. L'assemblée des fidèles a interprété plusieurs chants : *Les Anges dans nos campagne*, *Il est né le divin enfant*, etc., et Jacqueline Brusque et Jean-Marc Bordas ont chanté en duo le *Panis Angelicus*.

Cette soirée s'est terminée par l'interprétation du *Noël des Savoyards*, un chant écrit en 1555 par le Mauriennais Nicolas Martin (Saint-Jean-de-Maurienne).

En raison des craintes encore liées au Covid-19, cette veillée ne s'est pas terminée, comme habituellement, dans l'église autour de vin et chocolat chauds offerts par la municipalité de Saint-Colomban mais par une distribution de papillotes.

## ■ BRÈVE

► COMMUNICATION. Un panneau d'information lumineux a été installé le 25 octobre sur la façade de la mairie de Saint-Colomban, à droite de la fenêtre du secrétariat. Il a été connecté le 10 novembre. Possédant une surface d'affichage de 2 m<sup>2</sup> (1,20 m par 1,70 m), ce panneau a été loué pour 5 ans (5 000 euros par an, maintenance comprise). Piloté par Christian Frasson-Botton, adjoint au maire chargé de la communication, ce dispositif permettra de diffuser rapidement et en continu, l'actualité des événements municipaux (en priorité) et ceux liés à l'animation locale. Il vient compléter les outils d'information existants : 14 panneaux de bois dans les hameaux (en cours de rénovation, ils avaient été installés dans les deux communes par le district de la vallée des Villards) et une liste de diffusion communale. Touché par la nouvelle politique municipale sur l'éclairage public, ce panneau est éteint la nuit, seul son bandeau « Saint-Colomban-des-Villards » restant allumé.

## HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

Avec l'attribution de la gestion de la salle hors sac du bâtiment d'accueil de La Pierre pour les deux prochaines saisons d'hiver à MM. Augis et Robillard (*lire ci-dessous*), la municipalité de Saint-Colomban a achevé la « réorganisation » des offres de restauration commencée l'été dernier avec l'ouverture du restaurant *Les Myrtilles* (cure) et l'arrivée d'un nouveau gestionnaire à la tête du snack du plan d'eau du Clos (*Les Tontons Snackeurs*).

Ces opérations accompagnent la « rationalisation » de la gestion du parc immobilier public entreprise fin 2019 avec l'attribution de la gestion de la résidence de La Perrière au groupe Olydéoa (« *200 lits mais 140 utilisables de manière confortable* ») et l'attribution de la gestion de six gîtes du Martinan et un à La Pierre, et des centres de vacances *Les Myrtilles* (ancienne cure de Saint-Colomban) et *Les Moulins* (ancienne école de Lachal) à la société À la Croisée des chemins (174 lits).

Cette démarche vise, selon la municipalité, à « *considérablement améliorer* » le remplissage des lits, seule façon, alors que la perspective d'en construire de nouveaux est incertaine, « *d'augmenter la clientèle des remontées mécaniques dont l'exploitation est en déficit structurel* ». Un objectif quelque peu contrarié par la crise sanitaire (*lire ci-dessous*). Côté hébergement, un point noir persiste : le camping qui n'ouvrira pas cet hiver (*lire ci-dessous*)...

### → La Perrière : un démarrage frappé par la crise sanitaire

La reprise de la gestion de la résidence de La Perrière par la société Village - Les hameaux de La Perrière (groupe Olydéoa, décembre 2019) a coïncidé avec le début de la crise sanitaire liée au Covid-19.

L'année 2020, la première d'un bail « *de 11 ans et 9 mois* », commencée en avril (après la fin de la rénovation de ces lits par la commune et au plus fort de l'épidémie), n'a pas permis une saison d'hiver normale. L'année 2021 n'a pas été meilleure avec une saison d'hiver annulée et un « *petit* » été. Patrice Dachy, co-gérant d'Olydéoa (\*) : « *On a perdu pas mal d'argent en 2020 et 2021 car s'il n'y a pas eu de recettes on a toujours eu des charges (électricité, entretien, personnels). On ne pouvait pas s'en sortir correctement.* »

M. Dachy se félicite du « *soutien* » de la municipalité » durant cette période : « *On a des dossiers similaires en France où, pendant le Covid, les élus locaux et les propriétaires de résidences ont voulu se faire payer la totalité des loyers même si nous n'avions pas eu de recettes. À Saint-Colomban, en fournissant évidemment des attestations d'experts-comptables car nous jouons la transparence, nous avons pu obtenir un accompagnement avec annulation et étalement des loyers. Les élus ont bien compris que nous n'étions pas en mesure de les payer normalement. (...) Il faut que ce soit dit à la population car il y a eu une vraie compréhension.* »

Entre les loyers annulés ou réduits au titre des exercices 2020 et 2021, la commune aurait perdu quelque 65 000 euros sur les 100 000 escomptés (\*\*).

Selon Patrice Dachy, l'année 2022 a été bien meilleure : « *C'est notre première année de plein exercice. On a fait un hiver avec un très bon mois de février et dans la saison hivernale, c'est le mois le plus*

*intéressant. L'été a été bon, conforme à nos prévisions. Ça représente, en arrondissant, un peu plus de 140 000 euros de recettes sur l'hiver et un peu plus de 70 000 euros sur l'été où nous avons ouvert de l'ouverture du col du Glandon au début septembre. Notre concurrent Goélia a fait à peu près les mêmes chiffres. L'été a été meilleur ici qu'aux Bottières qui n'est pas un lieu de passage comme Saint-Colomban où l'été est toujours très bon avec les passages de motards, de cyclistes, de promeneurs... Car ce qu'on a mis en place, nous, aussi bien l'été que l'hiver, c'est la possibilité de louer une nuit, un week-end, pour quelques jours ou pour une semaine. On fait aussi de la nuitée hôtelière, ça donne plus de travail (plus de ménage, plus de rotation de linge, etc.) mais ça contribue à la rentabilité de la résidence et ça correspond à un besoin puisqu'il n'y a pas de chambres hôtelières dans la vallée. Nous avons donc un « mix » de clientèle et ça marche bien. On est entre 200 et 250 000 euros de chiffre d'affaires soit quelque chose de raisonnablement correct sur un site comme Saint-Colomban. »*

#### « Des manques structurels »

*Malgré des taux de « satisfaction de 80 % regroupant satisfaits et très satisfaits, principalement pour le confort des appartements, le calme et l'environnement » Patrice Dachy relève que les principaux « reproches formulés par la clientèle sont liés aux structures : l'éloignement des pistes malgré la navette, le bâtiment G qui est en ruine – mais là, la mairie va agir et le nettoyer –, et l'absence de commerces de qualité en particulier l'hiver. Je mets à part l'épicerie avec qui on travaille très bien et le snack, l'été. Mais il n'y a pas*

*suffisamment de restaurants et de commerces que nous pourrions conseiller à un motard le soir par exemple. Il n'y a pas une offre de restauration suffisante sur la station. Mais j'ai appris que la cure offrait un service de restauration, que le snack serait ouvert été et hiver et que la salle hors sac du bâtiment d'accueil allait ouvrir un espace de restauration aussi. Il y a donc une dynamique qui essaie de se mettre en place, et plus il y aura de commerçants sur la station, mieux tout le monde travaillera. C'est une bonne nouvelle avant l'ouverture de la saison. »*

#### « On est dépendant des produits qu'on propose »

Comment s'annonce la fréquentation hivernale ? Patrice Dachy : « *C'est encore trop tôt pour le dire, on est à 4 semaines des fêtes. De plus, depuis quelques années – et c'est un phénomène national –, les réservations se font en toute dernière minute. On est donc dépendant de l'évolution du comportement des consommateurs, mais aussi de la météo et naturellement des produits qu'on propose. Par exemple, à Saint-Jean-d'Arves, aujourd'hui, on est complet du 17 décembre au 15 avril, car la station a une notoriété et des équipements importants qui attirent les skieurs. On a un accord cadre avec un tour-opérateur (le voyagiste Travelski) qui nous prend la totalité de la résidence pendant 4 mois. Je sais précisément le chiffre d'affaires (CA) que je vais réaliser et je n'aurai pas de difficulté pour payer mon loyer. Aux Bottières, la liaison vers la Toussuire n'est pas formidable, avec un*

*démarrage un peu pentu et un peu difficile pour les enfants, et l'école de ski est ouverte disons à temps partiel, le matin plutôt. Là, on a du mal à remplir. Les gens vont d'abord au Corbier et à La Toussuire et quand c'est complet là-haut ils se rabattent sur les Bottières pour des questions de prix ou d'offres. On ne remplit donc pas immédiatement. À Saint-Colomban c'est le même problème. Le domaine skiable est familial mais il y a une remontée difficile et longue et c'est forcément un frein. Je ne sais pas ce que sera l'évolution et je me garderai bien d'avoir un avis mais si Saint-Col doit rester une station d'hiver, un investissement sur le domaine est indispensable. Le développement de notre résidence, le maintien de son CA et sa pérennité, comme celle de Goélia, comme celle du camping nécessitent une station qui fonctionne bien l'hiver. »*

Après une saison d'hiver et une d'été, Guy Ribeil a quitté la résidence de La Perrière pour diriger le centre Olydéoa des Bottières. Il restera néanmoins en coordination sur le site de Saint-Colomban où la gestion quotidienne est assurée par Mme Dominique Julien.

(\*) La société Village - Les hameaux de La Perrière a été créée le 15 septembre 2020 par la société Olydéoa (95 %) et la société Affiniski (5 %). Le 6 août 2022, la société Affiniski (détenue à 100 % par la société SSIT) a vendu ses parts à Olydéoa. Le 1<sup>er</sup> avril dernier, le siège de Village - Les hameaux de La Perrière a été transféré de Pérols (34470) à Challans (85300).

(\*\*) Le bail commercial a été signé le 12 décembre 2019. Depuis, deux avenants (24 mars 2021 et 3 novembre 2022) ont « aménagé » les loyers dus par Olydéoa.

### → Camping : encore fermé

Le 25 novembre l'office de tourisme de l'Espace Glandon a appris, fortuitement, que le camping de La Perrière n'ouvrirait pas cet hiver, pour la deuxième saison hivernale consécutive. La commune de Saint-Colomban n'en était pas informée. Installé sur un terrain communal, ce camping est géré par la société Capfun (une filiale du groupe France Location) dans le cadre d'un bail emphytéotique qui lie France Location et la commune (signé en 2005, pour 60 ans, avec un loyer annuel de 1 000 euros révisable tous les 3 ans). Il s'est dit au début de l'année 2022 que Capfun cherchait à vendre (entre 300 et 400 000 euros) les mobile homes et les chalets. La mairie de Saint-Colomban avait démenti cette information en précisant que « *Capfun était en discussion avec la commune pour trouver une solution* » et éviter une nouvelle fermeture que Pierre-Yves Bonnivard avait qualifiée de « *préjudiciable* » (Le Petit Villarin numéro 200, juin 2022). Cette rumeur d'une vente est à nouveau apparue mi-décembre, précisant cette fois que des Villarins étaient candidats à une reprise. Interrogée sur les raisons de cette fermeture, la société Capfun n'a pas répondu à nos questions. Selon des spécialistes de ce type d'hébergement, le camping de La Perrière serait trop petit pour une chaîne comme Capfun. Il conviendrait davantage à des gestionnaires de taille moyenne. Olydéoa serait-il intéressé ? Patrice Dachy : « *Le site nous intéresse en terme de mutualisation, c'est-à-dire de réduction de charges. Le jour venu, quand il y aura un appel d'offres, on postulera et on mettra en avant nos atouts. Pour la première fois cette année on va rentabiliser la résidence de La Perrière et on aura besoin de 3 ans pour rattraper les pertes de 2020 et 2021. Mais comme on envisage notre présence sur Saint-Col de façon longue et pérenne, si une opportunité se présente...* »

### → Salle hors sac : cédée en gérance

Deux candidats ont répondu à l'avis de « *mise en concurrence de l'occupation hivernale* » de la salle hors sac située au niveau 2 du bâtiment d'accueil de La Pierre : Éric Augis et Olivier Robillard d'une part, Thierry Badin d'autre part. Olivier Robillard est l'actuel gérant de l'Auberge du Coin. À la réunion du conseil municipal du 28 octobre dernier, il a été indiqué que les deux offres étaient proches. Par exemple « *les candidatures proposaient un loyer mensuel de 1 100 euros pour l'une et de 1 200 euros pour l'autre, les deux laissant les charges pour la commune* ». De ce fait, la commission communale des appels d'offres n'ayant pas pu les départager sur le seul examen des dossiers, les candidats ont été auditionnés. Et le 28 octobre le conseil municipal a attribué cette gérance à MM. Robillard et Augis pour une activité « *de snack, de petite restauration et de vente à emporter* » à l'enseigne *Lapozocho*. (Le loyer mensuel a été fixé à 800 euros, l'électricité laissée à la charge de l'exploitant.) La convention d'occupation est conclue pour les deux prochaines périodes hivernales, soit du 15 décembre 2022 au 31 mars 2023, et du 15 décembre 2023 au 31 mars 2024, ce qui correspond aux périodes d'ouverture du domaine skiable. En dehors de ces périodes la salle redevient une salle communale. Les sanitaires et la terrasse (dont le plancher a été rénové en octobre par les employés du service technique de la commune) seront ouverts à la clientèle du domaine skiable.

## ESPACE GLANDON

### La 4C commande un audit sur l'évolution de l'OT

Engagée pour un an à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022, Manon Carret, âgée de 21 ans, remplace Nathan Pezzani à l'office de tourisme (OT) de l'Espace Glandon comme agent d'accueil et d'information. Originaire de Saint-Jean-de-Maurienne, Manon Carret, qui a des attaches à La Pierre (famille Azoulai), a déjà effectué une période à l'OT entre mai et août 2021.

Pour le remplacement de Solenn Clavel (qui quittera l'OT le 31 janvier prochain), Pierre-Yves Bonnivard a indiqué (25 novembre, en réponse à une question de Claude Gauterin sur les animations hivernales) que « *le départ de Solenn Clavel imposait une réflexion sur la vallée des Villards et à la 4C qui a la compétence tourisme. Le décisionnaire c'est la 4C (et il) est fort probable qu'il n'y ait pas de responsable local d'ici le 1<sup>er</sup> février prochain, mais un pilotage ou une direction de transition. De ce fait, les moyens humains étant moins importants que les autres années, il convient d'être raisonnable sur les activités et les animations cet hiver.* »

Pour engager cette réflexion, la 4C a commandé à l'Agence Myss (Annecy) une « *mission de transition et d'accompagnement* » dont la phase 1 est :

- d'établir un état des lieux de l'OT : organisation interne, budget, outils, actions, liens et relations avec les socio-professionnels et les élus, etc. ;

- de définir les freins éventuels à son fonctionnement et de proposer des leviers de développement, etc. ;

- de soumettre des solutions : rapprochement ou fonctionnement individuel des 2 offices de tourisme Espace Glandon et Au pied des cols Territoire de La Chambre (anciennement OT du canton de La Chambre) ? ; collaboration avec les Sybelles et intérêt d'un office de tourisme intercommunal ?

Pour cette 1<sup>re</sup> phase, quatre journées d'études sont programmées (780 euros TTC par jour) avec l'ensemble « *des acteurs locaux et les partenaires majeurs* », sur les Villards, la 4C et les Sybelles.

En fonction des conclusions de cette 1<sup>re</sup> phase de l'étude, une seconde phase pourrait être indispensable « *pour la mise en œuvre d'un plan d'actions, et/ou contribuer au recrutement d'un directeur, et/ou assurer un accompagnement opérationnel* ». Ce volet de la mission nécessiterait des journées supplémentaires (« *une ou deux par semaines* ») dont le coût ne peut être chiffré aujourd'hui.

Décidée par le bureau de la 4C, cette mission a été présentée le 19 décembre au conseil communautaire. À cette occasion, Patrick Provost, maire de Saint-François-Longchamp, a fait remarquer que c'était en définitive aux élus de la 4C de dire ce qu'ils voulaient faire en matière de tourisme.

## ■ BRÈVE

► **CCAS.** Courant décembre, les centres communaux d'actions sociales ont distribués les colis de Noël : 95 à Saint-Alban (aux personnes de plus de 65 ans inscrites sur la liste électorale, 96 l'an passé) et 65 à Saint-Colomban (aux personnes de plus de 65 ans qui habitent la commune 10 mois par an, 66 l'an passé). Ces colis ont été commandés à Épicerie & Compagnie.

### Hébergement et restauration

(Suite de la page 4.)

#### ► Les Myrtilles au Gault & Millau...

L'édition 2023 du guide Gault & Millau est sortie début novembre. Dans le même temps on apprenait par *La Maurienne* que le restaurant *Les Myrtilles*, ouvert depuis août à la cure de Saint-Colomban, avait « *décroché le macaron de Gault & Millau* ». Ce qui a surpris dans la mesure où un restaurant devient éligible à l'évaluation *Gault & Millau* s'il a un minimum de 18 mois de fonctionnement, et que ce guide ne décerne pas de macarons mais des toques. Chez *Gault & Millau* il faut distinguer le guide culinaire et les guides régionaux. Selon le site actu.fr, « *pour le guide culinaire, des enquêteurs se déplacent anonymement, goûtent les plats, testent le service et mettent des notes que l'on retrouve sous forme de toques (de 1 à 5) dans le guide. Il n'y a rien de payant. (...) Pour les guides des régions, il s'agit de communication. Il n'y a pas d'enquête.* » Des règles publicitaires en régions recherchent

sur les réseaux sociaux des établissements de bouche. Un collaborateur les contacte ensuite pour leur expliquer la démarche et poser des questions. Aux *Myrtilles* c'est Mme Annika Beckers qui aurait contacté Mme Roemer. En 2004, Mme Beckers a fondé l'agence LédeusA dans le cadre de laquelle « *plus de 5 articles (sont) rédigés et publiés par jour sur les plus grands supports presse nationaux.* » Dont le *Gault & Millau*... Le prix de l'insertion dans un guide régional dépend de la place qu'occupe la présentation de l'établissement dans la page (entre 1 500 euros pour un quart de page et 5 000 euros pour une page entière). Sur le guide régional, la mention « *communiqué* » est présente et sur l'autocollant jaune que l'établissement appose sur sa devanture il est indiqué explicitement « *Votre artisan est annonceur dans le guide régional Gault & Millau* ». Les guides régionaux paraissent en février.

## ■ AIDES AUX STATIONS

La chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé à un audit sur les aides versées aux sociétés exploitant des remontées mécaniques pendant la crise du Covid-19 dans les Alpes du Nord (\*).

Cet audit a porté sur un échantillon de six sociétés délégataires intervenant à La Plagne, Tignes, Val Thorens, Avoriaz-Morzine, Saint-Sorlin-d'Arves (la Samso) et La Toussuire (la Soremel). Ces sociétés ont totalisé, à elles six, près de 132 millions d'euros d'aides publiques quasi intégralement financées par l'État, dont près de 111,6 millions d'euros dans le cadre d'un dispositif spécifique aux remontées mécaniques, dit dispositif « *coûts fixes* ». Au titre de ces aides, la Samso a reçu 5,3 millions d'euros et la Soremel 6,4 millions d'euros.

Au terme de cet audit, la chambre régionale des comptes a constaté que cinq des six sociétés de l'échantillon contrôlé, dont les quatre délégataires de « *très grandes stations* », ont vu leurs charges réelles 2021 compensées au-delà du seuil prévu par le dispositif, et même au-delà de

100 % pour deux d'entre elles, ce qui leur a permis de dégager un résultat bénéficiaire malgré l'absence d'exploitation. Ainsi la Samso a-t-elle touché 575 000 euros de trop. Sur les 6 sociétés examinées seule la Soremel a reçu une somme inférieure (de 64 000 euros) à ses « besoins ».

Ces sociétés n'ont, dès lors, assumé qu'un risque d'exploitation limité voire nul.

La chambre régionale des comptes conclut « *qu'une stricte application du dispositif couvrant 70 % des charges réelles 2021, qui devaient correspondre aux charges fixes des sociétés délégataires, aurait représenté une économie pour les finances publiques de 30,8 millions d'euros* ». Ajoutant : « *Un autre choix aurait pu être fait de couvrir les seules charges d'exploitation réelles, à l'euro près. Un tel dispositif aurait coûté 56,9 millions d'euros soit une économie de 54,7 millions d'euros par rapport au dispositif mis en oeuvre.* »

(\*) Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes (délibération du 21 juillet 2022).

## VEILLÉE EN BELLEDONNE

### Privée du soutien de la région : la fin d'une animation originale

L'édition 2022 de cette animation s'est déroulée le 1<sup>er</sup> octobre à la salle des fêtes de Saint-Colomban.

La partie spectacle qui démarrait cette veillée, à 17 h 30, a été assurée par les acteurs de la compagnie Les Non Alignés qui ont interprété une pièce de théâtre intitulée *La Mort d'une montagne* « *petite chronique documentée (...) à la fois concrète et poétique, (d'une) lente ascension (qui) déploie l'image d'une humanité perchée sur son promontoire, au bord du précipice...* ». Plus d'une centaine de personnes ont assisté à ce spectacle dont la plupart sont restées au repas préparé par Jean-Luc et Monique Pluyaud aidés par des bénévoles de l'Association des Villarin et amis des Villards qui porte cette veillée avec les deux communes des Villards. Au menu, un pot-au-feu et son bouillon, fromages et tarte aux pommes (92 repas servis).

La partie débat était consacrée aux « *Villarin sportifs d'hier et d'aujourd'hui* ». Gilbert Pautasso a évoqué le parcours d'Alfred Bozon et de Robert Girard. Né en 1929, Alfred Bozon obtient la médaille d'argent aux championnats du monde militaires et deux titres de champion de France par équipe. De l'avis de tous, Robert Girard (1934-2003), moniteur de ski et guide de haute montagne, était un alpiniste surdoué. Gilbert Pautasso a aussi rappelé le parcours de Francis Vanini, moniteur de ski très apprécié de ceux qu'il initiait.

Angéline Favario, 19 ans, a évoqué son expérience acquise au cours de ses formations de pilote automobile professionnelle, et Lorna Bonnel, moni-

trice de ski à l'ESF de La Toussuire, qui participe régulièrement à la Sybelles-Villarin, a parlé de sa passion du ski-alpinisme (en 2021 elle a été médaillée de bronze en duo aux championnats du monde longue distance à la Pierra Menta). Ces deux sportives sont restées toute la soirée.

Valérie Favre-Teylaz, avec toute l'émotion d'une maman, a rappelé le parcours de Corentin Girard, 10 ans d'une vie consacrée quasi exclusivement au ski alpin et qui a décidé il y a quelques mois d'arrêter la compétition après 2 années de pépins physiques. Pour tourner la page, Corentin Girard effectue depuis le 8 septembre un petit tour du monde.

Sur la base des rencontres ou interviews préparatoires menées avant la soirée, les personnalités de Coralie Frasse-Sombet, championne de ski alpin, de Yoann Rostolan, champion de télémark, d'Anthony et Fanny Texier, champions internationaux en boxe pieds-poings ont été évoquées dans un bref diaporama.

Pour Yoann, Anthony et Fanny, le lien avec les Villards est proche et concret : Jacqueline et Francis Brusque, grands-parents de Yoann, étaient présents, tout comme Francine Texier, grand-mère de Fanny et Anthony. Coralie, elle, découvre avec les Villards le pays de ses ancêtres...

La tournée des Veillées en Belle donne initiée par Espace Belledonne s'esteint avec cette édition 2022 victime des réorientations budgétaires de la région (lire page 17). Les Villards vont le regretter... Y aura-t-il une relève ?

## ANCIENS COMBATTANTS

## « Maintenant les élèves sont aussi forts que les maîtres. »

Près d'une centaine de personnes ont assisté aux cérémonies du 11-Novembre dans les deux communes villarinchées. Dans le public on a noté la présence d'Alfred Bozon, ancien maire de Saint-Colomban (1983-1989) et ancien président de l'Association des anciens combattants de la vallée des Villards (dont il est le doyen), d'élus villarinchés, de Simon Cartier-Lange et Julien Donda, membres du corps des sapeurs-pompiers villarinchés, et de 6 élèves de l'école accompagnés de leur enseignante Julie Mermoz.

À Saint-Alban, Jacqueline Dupenloup a lu le message officiel de Sébastien Lecornu, ministre des armées, et Patricia Mirallès, secrétaire d'État aux anciens combattants et à la mémoire, qui reprenait quelques idées convenues : « Ce 11 novembre 1918, il est 11 heures : c'est l'Armistice. Pour des millions de soldats venus du monde entier, c'est la fin de quatre terribles années de combat. Le soulagement est immense. La guerre est finie, mais pour les survivants commence un funeste décompte, celui d'un million quatre cent mille soldats français tombés au champ d'honneur, de quatre millions de nos militaires blessés ou mutilés, ces

avec le risque qu'ils dégénèrent ou s'étendent. Dans cette situation stratégique périlleuse, le travail de mémoire a toute son importance afin d'éviter un retour des erreurs du passé pouvant entraîner les mêmes conséquences désastreuses. »

Après le dépôt de la gerbe, l'appel aux morts (qui a associé aux disparus de 14-18 les noms du maréchal des logis-chef Adrien Quelin et du brigadier-chef Alexandre Martin qui sont morts pour la France cette année au Mali), et la minute de silence, les choristes (une douzaine) de La Villarine ont chanté *La Marseillaise* accompagnés au cor par Céline Clérin (la batterie-fanfare de Cuines *L'Écho des Montagnes* étant retenue dans d'autres communes du canton).

Pour clore la cérémonie, des enfants de l'école ont lu des lettres de poilus, très applaudis malgré une sonorisation « défaillante comme d'habitude » regrettait Jacqueline Dupenloup. Puis « pour donner à ces cérémonies une tonalité d'appel à la Paix », la chorale a entonné *L'Hymne à la Joie*, hymne européen, dans la version de Beethoven, et chanté *La Ballade nord-irlandaise*, une chanson de Renaud.

Trois quarts d'heure plus tard, à Saint-Colomban, à l'issue du même protocole, le maire, Pierre-Yves Bonnivard a félicité les enfants de l'école pour leur lecture (cette fois bien servie par une sonorisation技uellement impeccable) qui a permis, à travers les extraits épistolaires lus, de mieux comprendre la joie des poilus aux premiers instants de l'Armistice, en cette onzième heure du onzième jour du onzième mois de 1918, après cinq ans d'angoisse et de souffrances.

Cinq ans de cruauté aussi. Relisons ce qu'écrit Jacques Quézel-Marche (1881-1959) le 9 février 1915 à son beau-frère François Paret (1862-1956) : « Figurez-vous que quand j'étais dans les Vosges, on ne savait pas ce qu'était une tranchée. Nous sommes été surpris quand nous avons vu de la manière que les Allemands savaient se cacher dans la terre. Nos fantassins sont été aussi surpris quand les premiers temps ils voyaient des casques à pointe. Alors ils bondissaient à la baïonnettes. Et alors stupéfaction ! Arrivés au casque pointu ce dernier était réel mais celui qui le portait était un mannequin. Au-delà des mannequins, bien abrités dans la terre, l'ennemi balayait nos régiments sans que les nôtres puissent leur faire aucun mal. (...) Enfin, maintenant les élèves sont aussi forts que les maîtres. »

Gilbert Émieux, président de l'Association des anciens combattants de la vallée des Villards a donné connaissance du message de l'Union française des anciens combattants qui se concluait en soulignant « que depuis février dernier un conflit majeur se déroule sur notre continent » et que « des conflits régionaux sont en cours ou latents un peu partout



■ Les élèves de l'école.

braves aux « gueules cassées » qui plongent la Nation entière dans l'effroi et l'émotion (...). » « Le sacrifice de nos Poilus nous oblige, il nous rappelle que la Paix a un prix, et que nous devons être désormais unis avec ceux qui étaient hier nos adversaires, car « ce n'est qu'avec le passé qu'on fait l'avenir », écrivait Anatole France. »

Gilbert Émieux, président de l'Association des anciens combattants de la vallée des Villards a donné connaissance du message de l'Union française des anciens combattants qui se concluait en soulignant « que depuis février dernier un conflit majeur se déroule sur notre continent » et que « des conflits régionaux sont en cours ou latents un peu partout

CHRISTOPHE MAYOUX

## FISCALITÉ

Le 13 octobre dernier, l'Assemblée nationale a étendu la demi-part fiscale supplémentaire à tous les veufs et veuves d'anciens combattants, « quel que soit l'âge de décès de leur conjoint ». En 2009, le gouvernement de François Fillon avait limité cet avantage fiscal aux veuves et veufs d'anciens combattants dont le conjoint était décédé après 75 ans. L'an dernier le dispositif avait déjà été étendu aux veuves et veufs de plus de 74 ans dont l'époux décédé percevait la retraite du combattant (attribuée à partir de 65 ans).

Une proposition demandant d'étendre cette mesure à l'ensemble des veufs et des veuves (et pas seulement pour les veufs et veuves d'anciens combattants) a été rejetée, le ministre de l'économie estimant qu'elle coûterait « deux milliards d'euros », et qu'elle était « profondément injuste (car) les plus grands bénéficiaires » en seraient selon lui « les plus fortunés ».

Dans une lettre adressée à Gilbert Émieux, président de l'Association des anciens combattants de la vallée des Villards (8 novembre 2022), Emilie Bonnivard, députée de Savoie, s'est déclarée « heureuse d'avoir réussi à convaincre le gouvernement qui n'y était pas favorable au départ », se félicitant de cette « forme de reconnaissance de la Nation à l'égard du monde combattant, mais aussi des familles qui ont vu leur vie marquée par cet engagement ». Et d'indiquer qu'elle continuerait « à soutenir sans faille le monde combattant et voterait toutes les mesures prises pour le favoriser ». À suivre donc.

Christophe Mayoux



■ Au centre, Gilbert Émieux président des anciens combattants villarinchés.

## QUEL COSTUME FÉMININ PORTER APRÈS 1918 ?

La Première Guerre mondiale a « frappé à coups redoublés la belle jeunesse villarinchée » (Pierre Bozon) : 116 noms sont inscrits sur les deux monuments aux morts, probablement plus du tiers des mobilisés et 8 à 9 % de la population de la vallée (évaluée) de 1918. Toute une communauté traumatisée et en deuil. Deuil personnel au sein des familles brisées directement ou par le jeu des alliances. Deuil collectif le dimanche à la messe ou autour des monuments aux morts avec des parents, des veuves, des orphelins éplorés et inconsolables, et ceux qui en sont revenus, gravement mutilés parfois...

Le deuil partout et au quotidien...

Née au Bessy en 1899, Mélanie Martin-Rosset est d'une famille épargnée par la guerre. Le dimanche, à la messe, elle s'habille en rouge. Mais plus le temps passe, plus Mélanie Martin-Rosset est mal à l'aise. Elle ne sait pas quelle attitude adopter car elle ne veut pas non plus se mettre en deuil puisqu'elle n'a perdu personne.

Un dimanche, selon Yves Morel qui a reçu cette confidence quand il enquêtait sur le costume villarin, Mélanie Martin-Rosset ose demander autour d'elle comment elle doit se comporter. Les Villarinchées endeuillées lui répondent alors : « Écoutez, on comprend que vous ne portiez pas le deuil, mais si vous voulez quand même manifester de la compassion pour nous, vous n'avez qu'à prendre le deuil des cousins. » Le deuil des cousins est le seul qui marie le rouge et le bleu, le bleu signe du deuil et le rouge qui ne l'est pas du tout (même si le costume rouge comporte toujours du bleu).

Mélanie Martin-Rosset s'est mariée en 1920 avec Jean-Baptiste Paret-Peyssonnet. Elle est décédée en 1973 à Chambéry. Après sa disparition, sa famille a retrouvé ses poèmes dont deux ont été lus par Joselyne Martin-Garin lors des séances de lecture à haute voix organisées l'été dernier.



■ Mélanie Paret-Peyssonnet (début des années 60).

Christophe Mayoux

COLL. MARC MARTIN-GARIN

## TÉLÉTHON

## Une récolte de dons en forte hausse

Le bureau de l'Association des Villarins et amis des Villards qui porte l'organisation du Téléthon villarin depuis vingt ans (\*) avait décidé pour cette édition de concentrer les animations sur l'après-midi, sans programmer de repas à midi compte tenu du peu de personnes qui y participent généralement.

Les activités ont démarré à la mairie de Saint-Alban à partir de 13 heures et jusqu'à 14 heures. Là, une quinzaine de personnes ont assisté durant une quinzaine de minutes à la projection de témoignages des familles qui, partout en France, sont suspendues aux progrès de la recherche médicale et espèrent en cette journée qui lui est destinée. Thé ou café étaient à leur disposition.

À 14 heures, une quarantaine de personnes – bénévoles compris – se sont rassemblées près de la salle des fêtes de Saint-Colomban pour entreprendre une marche en présence de Muriel Jeandet, originaire des Roches, représentante en Maurienne de l'Association française contre la myopathie (AFM, qui organise le Téléthon national) et de Jacqueline Dupenloup maire de Saint-Alban. L'inscription (5 euros) ouvrait droit au vin ou chocolat chauds et aux pâtisseries. On retrouvait là les habitués de ces marches caritatives mais aussi quelques nouveaux marcheurs. Cette escapade les a conduits à effectuer le tour des hameaux amonts du Chef-Lieu (par Lachal et Valmaure), le groupe per-

dant peu à peu son unité au hasard du rythme des uns et des autres et des discussions qui coupent un peu le souffle, au détriment d'une certaine convivialité et de l'idée qui veut que cette marche soit animée par des chants et des cloches par exemple. « C'était un peu triste » ont regretté des participants.

À l'arrivée, dans une salle des fêtes joliment décorée, Martine Paret-Dauphin a servi des boissons chaudes accompagnées de brioches (qu'elle avait cuisinées) et de tuiles (préparées par Monique Pautasso) à des convives qui sont restés longtemps à bavarder et auxquels s'était joint Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban.

Georges Quézel-Ambrunaz, jeune nonagénaire, a animé la fin d'après-midi en chantant – on ne lui connaissait pas ce talent-là –, *Le Tango interminable des perceurs de coffres-forts*, chanson célèbre des Frères Jacques, plus de 5 minutes au cadran de la montre, dont l'avant-dernier couplet (« Attention les poteaux ce soir on met les voiles / Attachons bout-à-bout nos jolis draps de toile / C'est l'moment de montrer qu'on est les rois du sport / On était bien soignés mais on est mieux dehors ») a sonné, comme à demi-mot, la fin de ce Téléthon... Il était près de 18 heures.

Tout au long de l'après-midi des objets souvenirs Téléthon ont été en vente à côté de produits offerts par les Villarins. Cette année, en accord avec les

Amis des Villards, l'association Pour Marius, récemment constituée (*lire ci-dessous*), était présente avec des boîtes tirelires et des livres vendus par des particuliers à son profit.

Chaque année la vallée des Villards apporte sa modeste contribution à la lutte contre la myopathie. Muriel Jeandet a d'ailleurs indiqué qu'il n'y avait que 7 ou 8 communes en Savoie pour organiser ce type d'animations (cette année une ville comme Saint-Jean n'a rien organisé de tel...) et très peu de collectivités locales où l'organisation incombe à une seule association comme aux Villards...

Selon Jean-Marc Bordas qui est le correspondant de l'AFM dans la vallée, le Téléthon villarin aura permis de récolter 1 498,13 € (940 euros de dons et 558,13 € de vente de produits) remis à l'AFM. Un chiffre supérieur de 45 % par rapport à l'an passé (1 031 euros) et très supérieur aux années précédentes (1 296 euros en 2019 et 1 192 euros en 2018).

Des montants importants qui traduisent toute la générosité villarinche.

**Christophe Mayoux**

(\*) Le premier Téléthon villarin a été organisé en décembre 2002 à l'initiative de Jean-Marc Bordas avec l'aide de Jeannine Martin-Garin (institutrice), Francis Martin-Fardon, Norbert Combet et Gilbert Quézel-Ambrunaz. Il avait rapporté 1 070 euros à l'AFM.

## ■ VILLARDS SOLIDARITÉ UKRAINE

### Deux nouvelles familles accueillies

Le 3 novembre dernier deux nouvelles familles ukrainiennes ont été installées au Comberousse dans deux appartements de l'OPAC gérés depuis avril 2022 par La Saison (association chambérienne d'aide aux réfugiés).

La première famille compte trois personnes (Anna Puglovka, Maksim Repin et la petite Emma, 2 ans), la seconde deux (Kateryna Kutsyianova et son fils Yelysei, 5 ans). Yelysei qui était scolarisé en France, à Méribel, fréquente depuis le 5 décembre l'école des Villards qui se retrouve ainsi avec un effectif de 18 élèves, de la maternelle au cours moyen. Une limite qui ne pourra pas être dépassée sans l'attribution d'un nouveau poste d'enseignant.

Ces deux familles disposent d'un véhicule et seraient autonomes « *puisque elles semblent connaître les spécificités du territoire qui les accueille et qu'elles semblent être en France depuis quelques temps* ». C'est sans doute pour cette raison que les deux familles n'ont pas été présentées aux responsables de l'association Villards solidarité Ukraine...

Le 17 novembre, Maksim Repin, qui est d'origine russe, a été embauché dans les services techniques de la commune de Saint-Colomban (contrat jusqu'au 31 décembre 2022, renouvelable). M. Repin travaille avec Benoît Émieux.

## ■ BRÈVES

► **ACCA.** Le 15 octobre en soirée les deux sociétés de chasse des Villards ont organisé un repas à la salle des fêtes de Saint-Colomban. L'ACCA de Saint-Alban s'est chargée de l'organisation, celle de Saint-Colomban de la cuisine : diots polenta, fromages de la coopérative de La Chambre, tarte aux pommes. La soirée a réuni une centaine de personnes principalement des Villards mais quelques-unes aussi de Saint-Étienne-de-Cuines. Cette soirée, réussie, sera certainement reconduite l'an prochain à la même époque.

► **VIE PAROISSIALE.** Au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, des messes seront dites à La Chambre (10 h 30) les dimanches 8, 15 et 29 janvier, 12, 19 et 26 février, 12, 19 et 26 mars. Les messes du 22 février (messe des Cendres) et du 27 mars (célébration pénitentielle) auront lieu à La Chambre (18 h 30). D'autres offices pourraient être célébrés en fonction de la présence ou non d'un officiant ou par des assemblées dominicales en absence de prêtre (consulter le panneau d'affichage de la Maison paroissiale de La Chambre, face de l'église ; permanence les jeudis de 9 heures à 11 heures ; pour tout renseignement laisser un message au 04-79-05-35-77).

## ■ OPÉRATION LES VILLARDS VALLÉE PROPRE

La journée de nettoyage Villards vallée propre a mobilisé, le 8 octobre sous un temps ensoleillé, une petite vingtaine de participants qui se sont répartis sur plusieurs chantiers. À Saint-Colomban : désherbage du terrain de boules du Martinan (le long de la RD 927) et, avec le pickup Dacia mis à disposition par la commune de Saint-Colomban, collectes de déchets (emballages plastiques, mégots de cigarettes, quelques masques de protection laissés là par des visiteurs ou des cyclistes de passage peu scrupuleux) au col du Glandon (où pourtant une poubelle est disponible) et en Rieuclaret sur les berges de la retenue de Grand Maison (moins polluées). À Saint-Alban, un groupe a participé à une opération planifiée par la municipalité qui consistait à planter des végétaux (lavandes, rosiers, lilas, pruniers) au-dessus du mur de soutènement du nouveau parking, face au cimetière, tandis qu'une équipe abattait deux arbres morts aux abords de hameaux. À midi tout le monde s'est retrouvé pour partager un casse-croûte. Quelques jours plus tard (19 octobre), Danièle Nicol, présidente de l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards qui porte cette journée, a reçu une lettre d'Émilie Bonnivard, députée, qui, ayant appris l'existence de cette journée, félicitait l'association « *pour cette très belle initiative* » et adressait « *un grand bravo (...) aux bénévoles pour cet acte citoyen* ». Dans sa réponse de remerciements, Danièle Nicol a rappelé l'historique de ces interventions, leur organisation, l'étendue des zones nettoyées, la vitalité de l'association forte de ses quelque 180 adhérents et la participation active des deux communes. – (C. Mayoux.)

## Association Pour Marius

Peu après la rentrée scolaire, Marius Hémery, petit garçon de 5 ans qui habite à Saint-Alban avec ses parents et ses deux soeurs Louna et Mégane, est tombé malade. « *Atteint du lymphome de Burkitt, Marius va suivre durant plusieurs mois des traitements au CHU de La Tronche près de Grenoble au sein du service de cancérologie. La présence de ses parents auprès de lui est nécessaire à son rétablissement. Son papa, Christophe Hémery, est bûcheron, sa maman, Julie Henry, est bergère à Saint-Alban. En hiver ils travaillent tous les deux à la station de Saint-Colomban. Pendant plusieurs mois ils vont suspendre leurs activités professionnelles pour assister Marius et contribuer à sa guérison rapide dans les meilleures conditions.* »

Pour aider financièrement et moralement, Marius et sa famille, une association intitulée Pour Marius a été créée avec Éric Darves-Blanc, président, Nathalie Darves-Blanc, secrétaire, Sandrine Ramos Camacho, trésorière, et Baptiste Darves-Blanc, trésorier adjoint. Une cagnotte en ligne est ouverte à l'adresse : <https://www.helloasso.com/associations/pour-marius-73130/formulaires/1/widget>

Les dons sont aussi reçus à l'adresse postale :

Association Pour Marius,  
Mairie, Le Chef-Lieu  
25, route du Bessay  
73130 – Saint-Alban-des-Villards.

Pour tout renseignement s'adresser à l'association à l'adresse courriel :

[pourmarius.stalbandesvillards@orange.fr](mailto:pourmarius.stalbandesvillards@orange.fr)

L'association a reçu des subventions des communes de Saint-Colomban (1 000 euros, 25 novembre 2022) et de Saint-Alban (300 euros, même jour), et le CCAS de Saint-Alban a voté (14 décembre) une aide à la famille de Marius après consultation de l'assistance sociale de l'hôpital où il est soigné. Son montant ne sera pas rendu public (*lire page 14*).

Le 24 décembre, 72 pains cuits au feu de bois dans le four à pain du Pied des Voutes ont été vendus à la Maison du tourisme au profit de l'association. La vente et la dégustation d'huîtres prévues le 31 décembre vers 17 h 30 devant le four à pain de Saint-Colomban a été annulée en raison des problèmes sanitaires détectés dans l'étang de Thau quant à la consommation de ces fruits de mer. L'association était cependant présente avec une buvette, des chocolats et des biscuits.

## Lancement d'une série d'articles intitulés « Le Saviez-vous ? »

Dans ses grandes lignes, l'assemblée générale de l'association Les Villards patrimoine et culture a repris et discuté le bilan des animations de l'été publié dans *Le Petit Villarin* en septembre dernier (numéro 201) :

- les visites de la Maison du patrimoine (20 ouvertures, dont 17 régulières et 3 à la demande, pour 264 visiteurs) ;
- les visites des hameaux (7 sorties, 53 participants) ;
- la participation au 15-Août et au marché dominical (4 fois) ;
- l'organisation du petit-déjeuner précédent la fête du pain organisée par les Amis des Villards ; deux projections de photographies et de films anciens sur la vallée des Villards et les fêtes du 15 août de 1971 à 1980 (13 août et 9 septembre).

(Une nouvelle séance a été programmée le 30 décembre et une le sera l'été prochain tant il est apparu aux adhérents que ce « serait un très bon complément pour les personnes ayant visité les costumes à la Maison du patrimoine ou s'apprêtant à le faire ».)

Le four à pain a été utilisé 5 fois cet été. Fin juillet Alain Delapierre a fixé sur le mur est du four une toile peinte par Danièle Nicol représentant une scène des moissons (peinte d'après une ancienne carte postale).

L'association (Martine Paret-Dauphin et Patrice Gérard) a participé à la journée des associations le 4 septembre à Saint-Rémy-de-Maurienne avec l'association Notre Clocher (Christine Frasson-Botton). En « récompense » la 4C a accordé une subvention de 330 euros à ces deux associations (non encore reçues...), et Émilie Bonnivard a acheté 30 cartes postales pour son courrier à l'Assemblée nationale.

L'assemblée a décidé de confectionner une banderole (recto-verso) signalant l'existence de la Maison du patrimoine. Elle sera installée à l'entrée sud du Villard-Martinan, au carrefour de la route du col du Glandon et de la route conduisant au musée.

Sur la brocante de Saint Colombe, Martine Paret-Dauphin a acheté une paire de sabots d'ardoisier (chaussures de protection, 30 euros) et une boîte cartonnée des pâtes Bozon-Verduraz (5 euros) exposées depuis au musée.

L'association a reçu une subvention de 1 325 euros de la commune de Saint-Colomban.

L'association a reçu : 1 clister (seringue de lavement pour animaux), 1 broc de lavelement pour les êtres humains, 1 boîte de pales (pièces carrées très rigides destinées à être déposées sur les calices), 1 livre de messe et 2 étoles de prêtres qui seront remis à l'association Notre Clocher lorsque l'église de Saint-Colomban sera réparée (ensemble d'objets donnés par Paulette Matovic, Premier-Villard) ; 1 robe du costume villarin avec 1 corselet bleu, 2 pièces de ceinture en soie doublées de chanvre en très bon état (Jean-Pierre Gabrielli, Bessay) ; 1 tablier à rayures du costume villarin, 1 torchon en chanvre, 1 vide WC, 4 bâtons pour bât, 1 masquette d'ardoisier, 2 lames d'ardoisier, 1 petit coin d'ardoisier (Jean-Lou Martin-Cocher, Martinan) ; 3 livres : *La Première Guerre mondiale de Hew Strachan* (Éditions France Loisirs, 2004), *Paroles de Poilus : les saisons de l'âme* (Éditions Historia), *Savoie – Archives de France* (Éditions EBL) (Daniel Rostaing, Valmaure, Marseille) ; le portrait sous verre d'un poilu, Camille Favre-Descotes, accompagné de ses décorations (Jacques Maurino).

Martine Paret-Dauphin est chargée d'une réflexion concernant les mannequins que l'association possède en réserve : qu'en faire ? De son côté Xavier Mugnier s'est proposé pour refaire et nettoyer 6 coiffes, travail qu'il a effectué pour la coiffe (en bon état, donnée par la famille Martin-Rosset) et le bertin (refait avec ajout de dentelle). Pour protéger ces éléments du costume, des adhérents ont suggéré d'acquérir des cloches en verre et, pour éviter qu'ils ne prennent l'humidité et se détériorent, que la VMC fonctionne constamment.

Pour dynamiser l'association, Patrice Gérard a proposé d'adresser à ses membres (de manière irrégulière et par courriel) mais aussi à toute personne qui en ferait la demande (villarin ou non) des fascicules (intitulés : « Le Saviez-vous ? ») traitant d'un sujet historique, patrimonial ou autre, concernant la vallée des Villards. « Ceci afin que s'institue un échange de connaissances entre tous ceux qui se passionnent pour le patrimoine villarin. » À ce jour trois numéros sont parus : *Saint-Alban : la plus grosse cloche de Maurienne ?* (14 octobre 2022) ; *Le Nom des habitants des hameaux villarins* (17 novembre 2022) ; *Les Vitraux figuratifs dans la vallée des Villards* (21 décembre 2022).

Depuis quelques années l'association recherche une chambre de bois qui pourrait être installée près de la cave située à l'arrière de la Maison du patrimoine. Agnès et Paul Maurel, membres de l'association, pourraient en céder une à faire remonter par Claude Darves-Blanc. À suivre.

Compte tenu des frais de tenue de compte pratiqués par La Poste (environ 30 euros par trimestre), l'association a ouvert des comptes (compte courant et livret A) au Crédit mutuel.

Le toit de la chapelle de La Pierre, endommagé par un camion il y a déjà quelques années, n'est toujours pas réparé bien que la « municipalité de Saint-Colomban ait été prévenue en son temps »... Elle va être relancée. Dans cette chapelle une statue de la Vierge est abîmée (elle va être confiée à Benoît Ferroud pour réparation) et le battant d'une cloche est cassé (à réparer également). Il existe 3 clefs pour cette chapelle de La Pierre (détenues par la mairie, Danièle et Jean-Marie Dufour, Xavier Mugnier) et 2 clefs pour l'oratoire (mairie et Xavier Mugnier).

## ■ ÉDITIONS

• Dans la rubrique Le Coin des patoisants de l'édition 2023 de *L'Almanach du vieux savoyard*, est paru un article intitulé « La Vie à l'alpage des Échets » que Xavier Mugnier a rédigé à partir des souvenirs d'Ida Rostaing-Tayard et retracé en patois villarin.

• La Société savoisiennne d'histoire et d'archéologie (SSHA, Chambéry) a fait paraître dans sa collection Mémoires et documents (septembre 2022) un livre intitulé *Rechercher l'invisible. Les hameaux abandonnés des vallées de la Maurienne et de la Tarentaise* (198 pages, 25 euros, disponible auprès de la SSHA) qui a fait l'objet d'une recension dans *L'Humanité magazine* (numéro 90, 15-21 décembre 2022) par l'historien Nicolas Offenstad : « Savez-vous combien de temps cela prend pour qu'un village abandonné disparaîsse complètement, envahi par la végétation ? Plus de cent ans, nous dit Yannis Nacef, un jeune géographe qui s'est passionné pour les hameaux oubliés des vallées de la Tarentaise et de la Maurienne. Dans un riche petit livre qui vient de paraître, il nous raconte le destin de 23 d'entre eux. Pour cela, il utilise toutes les sources et les documents habituels du géographe, mais il est aussi parti arpenter les ruines, pour « rechercher l'invisible », des cheminements de montagne plutôt ardu. » Yannis Nacef, agrégé de géographie à l'université de Savoie Mont Blanc, est conseiller municipal de Saint-Alban. On lui doit depuis quelques années la mise en valeur du patrimoine de cette commune à travers différentes actions : sentiers des hameaux abandonnés, musée à ciel ouvert, exposition dans la chapelle du Bessay, édition d'un livre sur ces thèmes, etc. La municipalité de Saint-Alban le soutient dans ses initiatives. Elle vient d'accepter (7 octobre) de participer à hauteur de 40 % à la publication d'un nouvel ouvrage (titre provisoire : *Évolution paysagère de Saint-Alban-des-Villard*) qui sera composé de textes portant sur l'histoire de la commune et de photographies anciennes auxquelles s'ajouteront des photographies récentes reprenant le même angle de vue. Le coût de cette édition estimé à 4 075 euros HT serait subventionné à 60 % par le fond européen Leader.

## ■ RASSEMBLEMENT DES COSTUMES DE MAURIENNE

Le prochain rassemblement des costumes de Maurienne aura lieu le dimanche 18 juin 2023 à Modane. Il doit se dérouler dans le secteur de la salle des fêtes, des écoles et de l'église. Le dernier rassemblement s'était déroulé à Saint-Sorlin-d'Arves le 24 juin 2018. L'édition 2021 était programmée à Modane, mais pour cause de Covid-19 elle avait été repoussée en 2022. Cependant, la commune de Modane, tout occupée àachever les festivités du 150<sup>e</sup> anniversaire du tunnel ferroviaire du Fréjus, n'ayant pas montré une réelle volonté de s'engager, cette programmation a été annulée et reportée en 2023.

## ■ EXPOSITION À SAINT-ALBAN

Dimanche 23 octobre à 17 heures Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, recevait dans le salon Chantal-Frasse-Sombet de la mairie une trentaine de personnes venues visiter une exposition intitulée « Pour rêver », qui présentait 22 tableaux de Janneke Laheig et des photographies de Martine Verlhac sur le thème des arbres.

Après une rapide présentation elle donna la parole à Janneke Laheig (Premier-Villard) qui entreprit d'expliquer sa technique très particulière pour donner relief et transparence à ces scènes d'extérieur : une superposition collée de papiers du Japon à la fois transparents et colorés. En grattant la couche supérieure, elle fait apparaître le motif souhaité en jouant avec les différentes superpositions. Travail minutieux et subtil qui donne à

chaque image une profondeur et une transparence assez mystérieuses. Quelques-uns de ses dessins rappellent des endroits de Saint-Alban, d'autres montrent l'arbre dans tous ses états, des troncs d'arbres, des forêts d'arbres...

Martine Verlhac exposait des photographies mettant en valeur des détails que l'on regarde peu en général et qui, cadrés de près, révèlent toute leur singularité. Une petite aquarelle était posée à côté, en réponse au travail de Janneke.

Après que chacun ait pu se pencher sur les tableaux exposés et partager avec les auteurs le plaisir que leur donnait cette exposition, un apéritif fut proposé qui permit de réunir les participants très satisfaits de cette exposition qui a duré jusqu'au 5 novembre et séduit plus d'une trentaine de personnes. – (D. Nicol.)

## ■ NOTRE CLOCHER

Pour les travaux de rénovation de l'église de Saint-Colomban, un avant-projet sommaire établi par l'architecte Véronique Dohr a été déposé auprès de la Fondation du patrimoine et sur la plate-forme de la Mission patrimoine confiée à Stéphane Bern. Cependant, avant d'être éligibles à une collecte nationale, des diagnostics complémentaires seraient nécessaires pour préciser le chiffrage des travaux : contrôle de la stabilité de l'édifice, recherche d'infiltration d'eau, étude géotechnique (si l'instabilité de l'église est constatée, pour en préciser les causes, les risques, les solutions), et surveillance de la toiture (qui nécessiterait des aménagements pour y accéder en sécurité). Selon l'association Notre Clocher la commune ne « disposerait pas des fonds nécessaires pour réaliser ces études et ces aménagements estimés à quelque 55 000 euros. » L'association (qui revendique 169 adhérents, 68 en mars 2022) compte donc sur des dons et des adhésions. Avec l'abattement fiscal, un don de 100 euros coûtera 33 euros à son donneur. Pour les dons importants un dossier de mécénat est disponible sur le site : <https://www.notreclocher.com/>

## Monument aux morts de Saint-Alban : une première ébauche refusée pour « mauvais goût »

À la fin du conflit meurtrier de la Grande Guerre, des monuments aux morts vont apparaître dans toutes les communes de France pour commémorer et glorifier tous ces morts et ce dès 1919.

La loi du 25 octobre 1919 sur la « Commémoration et la glorification des morts pour la France au cours de la Grande Guerre » pose le principe d'une subvention publique. Elle sera suivie par la loi de finances du 31 janvier 1920 qui fixe les modalités précises du soutien financier de l'État.

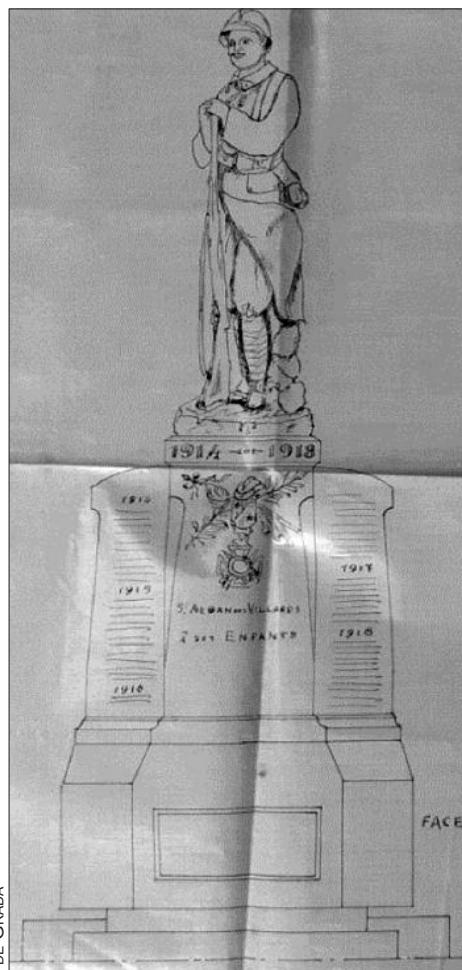
Les projets de monument devront être soumis aux instances municipales qui devront débattre et faire des choix : emplacement et forme du monument, textes des inscriptions, etc. Le conseil municipal devra également étudier la question du financement qui sera pris en charge à la fois par la commune et par l'État.

Le film *La Vie et rien d'autre* de Bertrand Tavernier (sorti en 1989) traite parfaitement des difficultés rencontrées par les autorités après 1918 pour honorer les soldats morts pour la France.

À Saint-Alban-des-Villards, l'édition du monument aux morts va demander beaucoup plus de temps que prévu. La municipalité va monter un premier projet de monument en octobre 1920 en se conformant aux décisions d'une circulaire préfectorale en date du 29 août 1920 et présenter au préfet un dossier faisant ressortir les ressources nécessaires ; dossier qui devait ensuite obtenir l'aval de la commission spéciale pour être alors transmis au ministère de l'intérieur pour approbation.

Le conseil municipal de l'époque, dont le maire est Pierre Cartier-Lange, va, par délibération du 17 octobre 1920, décider d'ériger un monument pour un montant de 5 500 francs et solliciter auprès de l'État une subvention, la dépense prévue à ce moment-là étant de 7 000 francs.

Mais, il a fallu attendre décembre 1921 pour que ce projet de monument aux morts prenne enfin vie.



Croquis du monument projeté.

Un devis est établi (16 décembre 1921) par R. de Grada, marbrier à Saint-Jean-de-Maurienne, et un accord de gré à gré est signé entre M. de Grada et Pierre Cartier-Lange le 18 décembre 1921.

D'un montant de 14 800 francs ce devis comprend la statue du poilu, son transport du Vaucluse jusqu'à Saint-Alban, le piédestal en pierre, les inscriptions en lettres, et la pose. (Les statues représentant un « poilu au repos », comme à Saint-Alban, ont été créées par le statuaire toulousain E. Camus et fondues par la fonderie Hector Jacomet située à Villedieu dans le Vaucluse.)

émettra finalement un avis favorable à l'approbation du dit projet par courrier du 17 février 1922. Et le 6 mars 1922, un bordereau portant toutes les pièces relatives à ce monument aux morts (lettre du marbrier, lettre du maire, croquis du monument, délibération du conseil municipal, avis favorable de la commission, devis estimatif) est établi par la commune.

Le 13 mars 1922, la commune demande officiellement une subvention de 3 700 francs sur la somme inscrite au budget (9 150 francs).

Ce seront Pellegrin Darves-Blanc et Michel Quézel-Guerraz, conseillers municipaux, qui seront désignés



■ Cette photographie a fait la Une du numéro 180 du Petit Villarin (juin 2017). Elle nous avait été prêtée par Jean-Baptiste Quézel-Ambrunaz qui l'avait acquise sur un marché aux puces d'Avignon. Elle ne serait pas de Pierre David-Nounaz et sa date est inconnue. Correspondrait-elle à l'inauguration du monument aux morts ?

Ce devis ne sera approuvé que le 16 mars 1922 par le préfet de la Savoie avec les plans et les dessins car, en effet, deux mois plus tôt, le 24 janvier 1922, la préfecture avait retourné le dossier au maire de Saint-Alban considérant que ce projet était « de mauvais goût », et demandant que « des modifications soient apportées sur le socle du monument, trop chargé ! »

Que signifiait « projet de mauvais goût » ? Tout simplement que le projet de M. de Grada ne se conformait pas aux indications données auparavant par la commission. Ce sera le sculpteur-marbrier de Grada lui-même qui, par courrier du 6 février 1922 adressé au préfet, expliquera les raisons du choix d'un tel monument pour Saint-Alban. En effet, pour le sculpteur « une pyramide ordinaire ne pourrait contenir tous les noms et, compte tenu de son emplacement, il ne serait pas possible d'inscrire des noms sur les autres faces ».

Au vu des arguments du marbrier et du projet adopté par le conseil municipal de Saint-Alban, la préfecture

par délibération du conseil municipal du 5 novembre 1922, comme membres de la commission de réception des travaux de l'ouvrage.

Enfin, le 16 novembre 1922, le maire de Saint-Alban certifie « avoir procédé à la réception définitive des travaux du monument et constaté que les travaux avaient été exécutés conformément aux règles de l'art », et par délibération du 24 décembre 1922, le conseil municipal approuve le procès-verbal de réception des travaux du monument aux morts ainsi que le mémoire au montant de 14 800 francs.

Ce monument aux morts sera inauguré en 1923. Il comporte 49 noms, morts pour la France, le plus jeune, Jean-Baptiste Quézel-Ambrunaz avait 20 ans lorsqu'il perdit la vie en 1916.

Ainsi, alors que la Grande Guerre s'est achevée en 1918, il aura fallu 4 ans pour que les disparus de Saint-Alban-des-Villards soient honorés au centre du village.

Jocelyne Quézel-Mouchet

### ■ LES MONUMENTS AUX MORTS DE SAINT-COLOMBAN

À Saint-Colomban il y a deux monuments aux morts (\*). Suite à une souscription ouverte à l'initiative du curé Burdin, un monument « paroissial » est inauguré dès 1922 dans l'église de Saint-Colomban.

C'est au début de cette année-là que l'on commence à parler de la construction du monument aux morts « public ». Un descriptif et un devis sont examinés par le conseil municipal le 1<sup>er</sup> mars 1922. Mais il faudra attendre un an (avril 1923) pour que la préfecture indique « que la pyramide où sont gravés

les noms est trop mince par rapport à sa hauteur et que ce monument gagnerait en esthétique si l'on supprimait la statue de bronze »...

L'entrepreneur, le même que pour Saint-Alban, R. de Grada s'engage à terminer l'ouvrage pour le 14 juillet 1923. Mais le 11 septembre de la même année seuls les terrassements et le transport des matériaux sont effectués et, quelques mois plus tard, quand la statue est livrée, ce n'est pas celle attendue (que l'on peut voir actuellement).

La situation avec M. de Grada s'en-

venime et finalement la statue choisie par le conseil municipal sera posée par quelques Villarins... Le procès-verbal de réception des travaux (qui ont coûté 19 250 francs) est signé le 9 mars 1924 et le monument inauguré la même année. Au printemps 1927, une clôture réalisée par un forgeron de Lachenal (Favre-Descombes) est posée autour de ce monument. Elle a depuis été retirée.

(\*) Christophe Mayoux, Histoire des deux monuments aux morts de Saint-Colomban, *Le Petit Villarin* numéro 98 (décembre 1996).

## « On avait ciblé des questions de débat car on avait besoin de réponses. »

Une trentaine de personnes ont assisté à la réunion publique d'information qui n'avait pas pu être programmée cet été (\*). Ce qui est remarquable pour un 31 octobre et une commune de 90 habitants...

Deux types de sujets étaient à l'ordre du jour. Jacqueline Dupenloup : « *On avait ciblé des questions de débat car on avait besoin de réponses.* » Ainsi

de la réhabilitation du café du Merlet et de la réduction de l'éclairage public sur la commune. Également abordés : l'état du ravin du Cray Blanc, les suites du diagnostic agricole, la prévention des incendies, le PLU. (La réunion s'est terminée par un point bref sur la microcentrale du Merlet – travaux et financement participatif – et sur l'état des réseaux d'eau et d'assainissement.)

### ANCIEN CAFÉ DU MERLET

Sa réhabilitation est un projet ancien (2007) pour lequel ont été successivement étudiées :

- la création d'un équipement collectif notamment avec le CAF (qui n'avait pas été retenue par le conseil municipal de l'époque) ;
- la réalisation d'une halle couverte pour le stationnement (jugée par la suite non pertinente ni réalisable techniquement) ;
- la création, de plain-pied, d'une salle communale (qui « serait à créer quel que soit le projet final ») dédiée à la vie associative, aux animations, aux réunions avec, en étage, des logements ;
- l'ouverture d'un espace de cotravail ou d'une salle servant de local « relais » pour le paramédical avec, dans le bloc écurie/cave, création d'un espace de vie communal type montagne avec un point WiFi, un coin bar et/ou des archivages, etc.

Dernièrement la municipalité a avancé l'idée d'une délocalisation de l'Auberge du Triandou qui migrerait dans le bâtiment du café du Merlet (dans ce cas une salle communale serait créée à la place du restaurant actuel).

Jacqueline Dupenloup : « *On voulait demander leurs avis aux gens sur cette dernière idée et, là, toutes les personnes qui se sont exprimées sont allées dans le même sens : il ne faut pas faire cela car finalement l'Auberge du Triandou plaît bien là où elle est située avec cet aspect un peu place du village. Et la gestion du restaurant est bonne avec la gestion des gîtes du presbytère qui apportent aussi des clients pour le restaurant. D'autre part, le café du Merlet est trop sur la route. Enfin des gens ont fait judicieusement remarquer qu'il fallait pour réaliser cet échange réhabiliter deux bâtiments au lieu d'un, ce qui forcément coûtera plus cher...*  » Des avis qui, selon Jacqueline Dupenloup, tranchent un peu le débat sur ce projet qui va revenir devant le conseil municipal.

### L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Pour éclairer la commune de « façon juste et raisonnable » la municipalité a demandé un rapport au syndicat départemental d'énergie de la Savoie (SDES) pour « inventorier l'éclairage public, assurer la sécurité électrique des installations, maîtriser les consommations énergétiques, améliorer les performances photométriques des installations et limiter les nuisances lumineuses ».

D'une manière générale l'étude du SDES fait ressortir que les installations les plus récentes sont correctes (Le Bessay, la Doata, etc.) mais que celles réalisées au moment des travaux de la station d'épuration (Pied des Voutes) ou à l'occasion d'un chantier électrique (ancienne école du Premier-Villard) « sont vraiment mauvaises ».

Plus précisément, ce rapport met en évidence que les armoires fonctionnent en moyenne 4 220 heures (la moyenne en France étant pour un éclairage continu, sans extinction, de 4 080 heures, et de 1 900 heures pour une extinction entre 23 heures et 5 heures).

Conclusion : « *Les systèmes de pilotage existants ne sont pas optimisés et engendrent des consommations excessives.* » Leurs remplacements (avec déploiement d'horloges astronomiques) coûteraient environ 3 500 euros TTC. Il faudrait également mettre en conformité (séparation) les réseaux d'alimentation (18 500 euros TTC) et remplacer progressivement, en fonction des urgences, des luminaires dont l'efficacité est insuffisante (quelque 900 euros par luminaires et il y en 76...) (Selon le rapport, 25 points lumineux seraient en niveau 1 d'urgence, 22 en niveau 2 et 29 en niveau 3, le plus élevé.)

Jacqueline Dupenloup : « *Nous allons nous appuyer sur ce rapport pour conduire des actions avec par ordre de priorité : la première armoire dont il faut revoir le fonctionnement dans l'urgence est celle du Pied des Voutes dont la cellule dysfonctionne et se met en route bien trop tôt. Au Premier-Villard on note un éclairage surdimensionné devant l'ancienne école et un luminaire ne fonctionne que lorsque l'électricité est enclenchée au terrain de pétanque.* »

Et d'interroger le public : « *Faut-il réduire l'horaire d'éclairage nocturne ?* » Si 2 ou 3 personnes se sont exprimées pour une extinction (« *car il faut faire des économies* ») on a quand même ressenti beaucoup de

Neanmoins, quelles actions entreprendre pour ralentir la progression du ravin vers le village ?

Selon le rapport, « *il faut sécuriser les conduites de drainage encore fonctionnelles en tête de ravin afin d'éviter tout déversement accidentel d'eau, et inspecter la conduite qui déverse encore de l'eau afin de mettre en évidence les raccordements opérés et identifier l'origine de l'eau captée. Une fois cette inspection réalisée, il faudra déoyer la conduite, de préférence depuis son origine, soit dans le réseau des eaux pluviales, soit dans le vallon du Cray Blanc en s'éloignant le plus possible de la crête du ravin. (...) Le secteur du Mollaret est l'objet de circulations d'eau peu profondes en partie captées. Compte tenu de la possibilité de connexion de ces arrivées d'eau avec le ravin, il serait intéressant de compléter le dispositif de tranchées drainantes existant. (...) Il faut également bloquer l'évolution des deux zones regressives au niveau du front (...) à l'aide de 2 rangées de drains horizontaux de 10 m de long (...).* » Naturellement il conviendra de « *nettoyer les rives du ravin des arbres morts et de grande taille de manière à éviter la formation d'embâcles dans le ruisseau susceptibles d'atteindre les deux ponts sur la RD 927* ».

Il a été fortement rappelé que les toits du Premier-Villard doivent impérativement être équipés de gouttières reliées au réseau des eaux pluviales et que les dépôts de déchets verts sont interdits en bordure de ravin.

### LA DÉPRISE AGRICOLE

Quelles suites ont été données au diagnostic agricole rendu aux communes le 16 juin dernier ?

En résumant ce diagnostic préconisait (\*\*\*) :

- d'établir des contrats de location. Il y en existe à Saint-Alban sur l'alpage du Merlet et dans le périmètre de l'AFP. (Lors d'une réunion en visioconférence avec les élus de Saint-Alban, ceux de Saint-Colomban ont indiqué « *vouloir régler rapidement cette question* ».) ;
- d'équiper les sentiers de portails à fermeture automatique pour éviter de barrer les chemins et limiter le risque de non-fermeture de clôture. Ce système

sera compliquée à installer car « *les filets ne sont jamais remis au mêmes endroits et qu'on ne peut pas installer de dispositifs permanents...* » Jacqueline Dupenloup estime donc « *que la question de l'accessibilité permanente des chemins communaux pour les promeneurs (reste) à régler* » ;

- d'améliorer le potentiel fourrager en ciblant les zones géographiques où il serait pertinent d'inverser l'emprise verte en multipliant des projets d'amélioration et de reconquête de façon concertée... ;
- de créer « *un lieu de dialogue entre agriculteurs, élus et propriétaires* ». On peut être raisonnablement pessimiste quant à l'efficacité de cette mesure lorsqu'on sait comment se déroulent les discussions dans le « *lieu de dialogue* » qui existe déjà, à savoir l'AFP... où les responsables sont incapables de faire une place au projet d'un jeune forestier (*lire page 11*)... Sans parler des relations entre éleveurs.



■ Le ravin du Cray Blanc et le hameau du Premier-Villard.

réticences : « *On est déjà des villages morts où à 1 heure du matin il n'y a pas grand monde sur les chemins, alors on n'a pas envie de passer à l'extinction. Sans compter que ce n'est pas sécurisant.* » Néanmoins tout le monde s'est retrouvé d'accord pour baisser l'intensité de l'éclairage particulièrement sur les points où ça ne fonctionne pas correctement.

### LE RAVIN DU CRAY BLANC

L'étude géomorphologique et géotechnique rendue début septembre détaille la situation des trois principaux versants du ravin du Cray Blanc qui sont à surveiller (le premier d'environ 11 ha, le deuxième de 27,5 ha et le dernier de 8,6 ha (\*\*)). Selon M. Renault, ingénieur géologue au cabinet Antea Group qui a conduit l'étude, « *il est très probable que les travaux de drainage et de captage effectués depuis près de 50 ans réduisent considérablement l'apport (en eau) du bassin d'alimentation dans le ravin* ».

(*Lire la suite page 11.*)

OLIVIER RENAULT (ANTEA GROUP, 2022)

## Réunion publique d'information Saint-Alban

(Suite de la page 10.)

À Saint-Alban, la commission agricole s'est réunie mi-octobre. Elle a avancé l'idée de reprendre à l'horizon 2024 un projet de reprise de la piste du Nant pour améliorer l'accessibilité à l'alpage. De son côté, Françoise Darves-Blanc, qui a une convention avec la commune, est partante « pour envisager une rencontre autour de son exploitation ». Cependant, elle ne souhaiterait pas que des troupeaux différents cohabitent dans la combe du Merlet pour des raisons sanitaires (le sien compte entre 300 et 500 têtes). La commission a également délimité avec Françoise Darves-Blanc un secteur sur lequel une réouverture serait intéressante : la combe du Lacquet. L'idée serait de « proposer une vente de bois sur pied, après repérage des parcelles communales, le secteur étant relativement accessible pour débarquer ». Si personne n'est intéressé, la commune pourrait procéder à un abattage aux frais de la commune.

Au cours de la discussion, à quelqu'un qui demandait pourquoi il n'y pas eu de remembrement dans la vallée des Villards et s'il était possible d'en engager un, un participant perspicace a répondu que « les maires (tenaient) à la vie ! »...

### LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Des inquiétudes se sont exprimées au sujet des risques d'incendies favorisés par la sécheresse et les terrains non entretenus autour des hameaux. Jacqueline Dupenloup : « Nous allons écrire à chaque propriétaire dont on a relevé les parcelles à risque dans chaque hameau pour les aviser individuellement de la nécessité d'entretenir leurs terrains. Pour les particuliers qui peinent à assurer leur débroussaillage, l'idée d'un regroupement de commandes auprès d'un prestataire est à creuser. Pour les maisons et/ou les terrains dont on n'a pas pu identifier clairement le propriétaire, un travail est engagé par la commune pour avancer néanmoins dans quelques cas précis. »

À la question : « Et si les propriétaires ne veulent pas entretenir qu'allez-vous faire ? », le maire a répondu : « On va d'abord passer par la pédagogie et voir s'il se crée une dynamique qui permette d'accompagner les gens. Après on verra. »

### LA RÉVISION DU PLU

Jacqueline Dupenloup a rappelé le calendrier de la révision du PLU qui a débuté en octobre 2021 au sein de la commission municipale d'urbanisme. « Une première réunion publique a eu lieu en juillet dernier et le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) va être finalisé puis débattu en conseil municipal. Après ce débat, on entrera dans le travail sur le zonage et le règlement qui devra être présenté aux personnes publiques associées à cette révision (syndicat du pays de Maurienne, DDT, communes voisines, etc.). Une seconde réunion publique est prévue en février prochain. On arrivera ensuite à un projet de PLU en mars 2023 pour une enquête publique qui aura lieu

à l'été 2023 et un nouveau PLU arrêté en octobre 2023. »

Rendant compte de l'état des travaux de cette révision, Jacqueline Dupenloup a fait part d'une difficulté : « Les lois actuelles empêchent toute extension urbaine sur la commune car, selon la DDT, même si on est pas encore dans la loi zéro artificialisation nette, il faudra tendre vers ça. Ce qui oblige à travailler sur des zones très limitées pour les nouvelles constructions et à refuser les extensions hors enveloppes urbaines des hameaux qui passent aux ras des maisons. »

Le dispositif zéro artificialisation nette, inscrit dans la loi Climat et résilience d'août 2021, est un objectif fixé pour 2050. Il demande aux territoires, communes, départements, régions de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020.

Toujours selon la DDT, durant cette révision, « la commune (devra donc) réduire sa consommation foncière » et pour le cabinet Epose qui accompagne la commune dans cette révision : « Avec la révision de son PLU (la commune) doit procéder à des déclassements massifs ».

(À noter que durant cette phase de révision, les propriétaires peuvent continuer à déposer des permis de construire qui se verront cependant opposer des sursis à statuer en attendant que le PADD soit débattu.)

Ces réductions de zones à aménager ont fait réagir Jacqueline Dupenloup : « La commune a très peu consommé sur les 10 dernières années, (et) les contraintes foncières sont telles au sein des hameaux que les extensions sont nécessaires. De plus, la commune perd des habitants. Sachant le coût d'une réhabilitation et la volonté d'accueillir des ménages avec familles, il est difficile aujourd'hui de faire moins que ce qui a été fait. Il est à craindre que la commune ne puisse pas endiguer la perte d'habitants si les contraintes réglementaires se durcissent encore. (...) » Il est vital que la commune conserve du foncier permettant des opportunités de développement car « la question du logement permanent se pose dans un contexte démographique compliqué (90 habitants). On a besoin de logements en location et actuellement, parmi les 7 logements dans le presbytère et les 3 dans l'école du Premier-Villard, seuls 2 comportent 3 chambres. »

À l'occasion de cette révision ce sont les directives du SCoT Maurienne adopté par le syndicat du pays de Maurienne en 2020 qui sont mises en oeuvre. Dans ce document qui codifie l'ensemble des prescriptions en matière de PLU des communes de Maurienne, la commune de Saint-Alban est autorisée à urbaniser 8 000 m<sup>2</sup> sur 10 ans.

(\*) Élus présents : Annie Bordas, Christophe Cirette, Vincent Darves-Blanc et Jacqueline Dupenloup.

(\*\*) Le Petit Villarin numéro 201 (septembre 2022).

(\*\*\*) Le Petit Villarin numéro 200 (juin 2022).

## AFP INTERCOMMUNALE

### Une assemblée générale confuse, houleuse et stérile

Inutile de regarder loin au-delà des frontières pour déplorer que la démocratie se fait secouer. « Échanges » inaudibles et houleux ponctués d'insultes, confusion sur qui doit voter, qui vote, qui a voté, etc., on aura tout vu et tout entendu à l'assemblée générale (AG) de l'AFPI (29 octobre). Et quand l'assemblée (une quarantaine de personnes) a pu entendre ce qui se disait ce fut pour apprendre que la DDT, interrogée sur la demande de Benoît Émieux qui veut retirer ses deux parcelles du périmètre de l'AFPI, avait répondu le 15 février 2022 dans un courriel que ses destinataires ont reçu quelques heures avant l'AG..., 8 mois plus tard !

En accord avec les statuts de l'AFPI, sans surprise, la DDT répond « non » à cette demande tout en précisant cependant que « les deux activités – pâturage (N.D.L.R. : du troupeau de Françoise Darves-Blanc) et bois de chauffage – peuvent tout à fait cohabiter ». Réponse et proposition confirmées par le préfet (par délégation) : « Nous vous encourageons vivement à réfléchir à un accord amiable pour trouver une solution permettant les deux activités: agricoles et gestion de bois, dans une vallée qui se ferme, dans un respect mutuel encadré. » Une solution de bon sens que, là-aussi, les statuts autorisent mais que la direction de l'AFPI refuse.

Dans une lettre adressée à la direction de l'association (avec copie au préfet de la Savoie et au directeur de la DDT), les deux communes villarinches (qui sont membres de l'AFPI car propriétaires de terrains inclus dans son périmètre) demandent à consulter les délibérations prises lors de l'assemblée générale et formulent des propositions pour améliorer le fonctionnement de l'association (*lire ci-dessous*).

### ► LETTRE À LA DIRECTION DE L'AFPI

« Il convient tout d'abord, indiquent d'emblée les signataires, de réactualiser le listing des propriétaires membres » qui doit « être déposé 15 jours avant les réunions au siège de l'association (décret du 3 mai 2006) ». Cette mise à jour est de la responsabilité du président de l'AFPI. Mesurant « le travail que cela représente » les signataires suggèrent « de prendre l'attache de services compétents (DDT ? SEA ?), en sollicitant tout d'abord un relevé, sous forme aisément consultable, des parcelles incluses dans l'AFPI. On pourra utilement se servir des éléments enregistrés par la Régie de gestion des pays de Savoie qui a appliqué sur la carte communale le périmètre de l'AFPI. Il sera ensuite possible de cibler les mutations intervenues par rapport aux données cadastrales, si nécessaires en interrogeant par écrit les propriétaires répertoriés dans ces données. »

La lettre soulève ensuite la question des procurations et le cas des usufruitiers et nu-propriétaires jugeant qu'il « devient indispensable que les membres reçoivent tous par courrier (...) plusieurs informations :

- sur les procurations : le mandat de représentation est écrit et ne vaut que pour une seule réunion. Il est toujours révocable ;

- en cas d'usufruit, le nu-propriétaire est seul membre de l'association. (...) Il peut toutefois convenir avec l'usufruitier que celui-ci prenne seul la qualité de membre de l'association et l'informera des décisions prises par celle-ci (article 3 de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> juillet 2004). À partir de cet article, la DDT de la Savoie recommande que l'usufruitier fournis au président de l'AFPI un écrit stipulant que le propriétaire lui a donné sa qualité de membre (en précisant pour quelles réunions et/ou pour quel délai). A défaut, l'usufruitier ne participe pas à l'AG ou y participe sans droit de vote. »

Sur la question des propriétés en indivision « ni l'ordonnance ni le décret (précités) ne fixent véritablement de règles ». Aussi sur ce point « les statuts de l'AFPI des Villards se sont-ils reportés à l'article L 815-3 du code civil qui précise les droits et les devoirs des indivisaires ». Devant sa complexité, la DDT de la Savoie recommande à

ce sujet : « Il n'y a rien de précis dans l'ordonnance mais pour agir pour les autres indivisaires, on peut appliquer le même principe que pour la participation à l'AG : il faut fournir la preuve de leur accord. Un courrier signé paraît être un minimum. » En retour, il est « indispensable » que l'AFPI informe « les membres indivisaires de leurs droits et devoirs : accord des 2/3, nécessité incontournable d'informer les indivisaires en cas de prise en main de la gestion des affaires courantes portant sur les biens indivis inclus dans l'AFPI, etc. »

En conclusion, les signataires estiment : « Préciser tous ces éléments dans une lettre aux propriétaires préalablement à leur assemblée générale annuelle permettrait un état des électeurs présents et représentés bien plus clair ainsi qu'un gain de temps appréciable au début de cette réunion. Cette lettre aux propriétaires pourrait explicitement leur demander de faire parvenir avant l'assemblée générale les documents les autorisant à voter pour eux-mêmes ou un mandat, et nous jugeons indispensable que le conseil syndical soit assisté d'un représentant des services de l'État afin d'actualiser l'état des électeurs présents ou représentés, dans la semaine précédant l'AG et le jour-même. »

Par ailleurs, la direction de l'AFPI ayant demandé une délibération du conseil municipal pour désigner le représentant de la commune à l'AG, les signataires indiquent : « Nous répondrons à votre demande ce qui évitera toute polémique sur le terme « exécutif ».

Pour conclure les communes indiquent : « Nous émettons une demande précise concernant l'assemblée générale du 29 octobre 2022 : nous vous saurons gré de nous communiquer, en tant que membres de l'association foncière pastorale, la date à laquelle nous pourrons consulter les délibérations adoptées, constatées par un procès-verbal indiquant le résultat des votes, avec en annexe le texte des délibérations soumises au vote et la feuille de présence. Il n'est pas possible que ces informations ne soient délivrées qu'un an plus tard, lors de l'AG en octobre 2023. »

**SAINT-ALBAN****Séance du  
7 octobre 2022**

Absents : Nicole Roche, Jean-Luc Pluyaud et Valérie Laurot (qui ont donné procuration respectivement à Jacqueline Dupenloup, Marc Clérin et Annie Bordas), Julie Henry et Michel Donda.

Après avoir indiqué que dans le compte rendu de la réunion du 26 août 2022, la mention « *le chemin des Moulins sera débroussaillé sur une vingtaine de mètres* » n'est pas exacte et sera supprimée, ce compte rendu est adopté.

**1 – Indemnités de fonction**

Après la nomination (26 août 2022) d'une délégation du maire à Marc Clérin, conseiller municipal, pour toute question ayant trait aux dossiers relevant de l'urbanisme, le conseil municipal attribue à Marc Clérin, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, une indemnité de

fonction alignée sur l'indemnité attribuée aux deux autres conseillers délégués. Soit au taux de 3,5 % de l'indice brut.

**2 – Déneigement**

Pour l'examen de ce point de l'ordre du jour, Vincent Darves-Blanc a quitté la séance (*lire ci-dessous*).

**3 – Affaires foncières**

- Parcelle située section A numéro 371 : la commune est nue-propriétaire, Daniel Quézel-Ambrunaz usufruitier au titre des communaux cultifs (statut confirmé par la fiche hypothécaire et de l'acte de partage du 2 décembre 1967 enregistré le 27 mars 1969, vol 6229-49). Le conseil municipal décide le rachat par la commune de l'usufruit que Daniel Quézel-Ambrunaz possède sur cette parcelle au prix de 0,10 € le m<sup>2</sup>, les frais d'acte étant à charge de la commune demanderesse.

- Parcelle située section A numéro 373. Ce bien est non délimité entre la commune (8 495 m<sup>2</sup> selon le cadastre) et Daniel Quézel-Ambrunaz (26 m<sup>2</sup> selon le cadastre et la fiche hypothécaire mentionnant attestation du 7 octobre 1978

enregistrée le 20 novembre 1978 vol 3880-29). Le conseil municipal décide de proposer à Daniel Quézel-Ambrunaz une division parcellaire afin de situer clairement la propriété de la commune et la sienne, comprenant l'emprise de son chalet (frais d'acte partagés pour moitié).

- Bâtiment sur la parcelle située section E numéro 417 : les conseillers sont informés que les propriétaires ont nettoyé les locaux en septembre et doivent fournir un rapport d'expert sur l'état du bâtiment.

- Chemin des Charrières, au sommet du hameau du Mollard : le conseil municipal décide la mise en sécurité nécessaire avec talutage le long du chemin communal qui doit être déneigé ; la propriétaire de la parcelle riveraine (située section G numéro 1577) sera informée. Le coût des travaux est estimé à 1 200 euros (Darves Multiservices).

**4 – Travaux de voirie**

- Réfection du chemin des Moulins : 3 entreprises ont été contactées (Duverney, Buet TP et Buttard TP). Seules deux ont répondu (Duverney,

Buet TP). Des demandes de compléments seront faites avant le choix définitif.

- Route du Planchamp : l'entreprise Eiffage est retenue pour un montant de 91 495 euros HT. Une réunion d'information des riverains a eu lieu

**5 – Décisions modificatives budgétaires**

Le conseil municipal approuve les décisions modificatives suivantes : moins 62 358,44 € (35 000 euros des bâtiments publics, 17 358,44 € de frais d'étude, 5 000 euros d'installation de voirie, 5 000 euros de terrains nus) et plus 62 358,44 € (50 000 euros pour la route du Planchamp, 5 000 euros pour le parking du Chef-Lieu et la route de la chaufferie, 881,69 € pour les réseaux d'assainissement, 817,75 € pour le cimetière, et 659 euros pour des terrains nus).

Il adopte également une modification budgétaire qui porte sur la participation de la commune de Saint-Alban aux emprunts de l'ex-CCVG (emprunts portés par Saint-Colomban). Pour 2014, 2016 et 2017, cette participation est inscrite sur l'indication de la Trésorerie de La Chambre aux comptes 20412 et 20422. Ces comptes entraînent des amortissements compte tenu de leur nature « *d'immobilisation incorporelles-subventions* ». Or la commune n'a pas à amortir des biens dont elle n'est pas propriétaire. La direction départementale des finances publiques accepte la correction de ces imputations par décision modificative qui porte sur 249 997,75 €.

**6 – Subventions**

Considérant que l'effort communal en matière de subvention des associations doit viser prioritairement les associations sportives intervenant en direction de la jeunesse ou les initiatives favorisant le lien social, le conseil municipal décide d'attribuer pour 2022 (8 voix pour et 1 abstention) :

- 1 500 euros au Club des sports des Villards qui a clos l'exercice 2021-2022 avec un déficit de 3 886,57 € (le club compte 4 jeunes licenciés habitant la commune) ;
- 50 euros à l'Association sportive Cuines – La Chambre (football) dont le bilan financier de l'exercice, arrêté en septembre 2022, est déficitaire (l'asso-

ciation compte un jeune licencié habitant la commune) ;

- 200 euros à l'association Espace Belledonne pour l'animation Vieillée en Belledonne qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> octobre dernier dans la salle des fêtes de Saint-Colomban. Cette animation est portée par Espace Belledonne, les deux communes villarinches et l'Association des Villarins et amis des Villards (*lire page 5*).

En revanche, le conseil municipal refuse (unanimité) d'allouer une subvention à l'association Union Tir Maurienne qui compte 3 licenciés adultes habitant la commune mais dont le bilan financier est excédentaire.

**7 – Questions diverses**

- Les conventions de servitude de passage entre Enedis et la commune de Saint-Alban (12 septembre 2020) sur les parcelles communales situées section L numéros 995 et 993 (lieu-dit Bois de la Rose), pour le passage d'une ligne souterraine d'électricité alimentant l'antenne téléphonique de La Frasse moyennant une indemnité de 620 euros, prévoient une réitération par acte notarié ; pour des questions de commodité le conseil municipal accepte que Jacqueline Dupenloup établisse une procuration au profit de tout collaborateur de l'office de M<sup>e</sup> Rodrigues notaire à Annecy.

- Yannis Nacef propose que la mise en place du musée à ciel ouvert (été dernier) soit suivie d'un ouvrage intitulé Évolution paysagère de Saint-Alban-des-Villards (*lire page 8*).

- Le conseil municipal valide les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021 et les reconduit à l'identique à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021 (*lire page 16*).

- Un recensement des tâches est en cours pour déterminer comment peuvent se répartir les tâches, les horaires et les locaux, entre notre actuelle secrétaire et une personne recrutée en 2023.

- Cimetière (réfection). Deux maîtres d'œuvre ont été contactés : les sociétés Baron Ingénierie et Verdiss. Des demandes complémentaires leur seront adressées pour préciser leurs offres.

(*Lire la suite page 13*)

**DÉNEIGEMENT****Un contrat réactualisé en fonction des besoins**

Le montant forfaitaire du déneigement arrêté avec l'entreprise Serge Darves-Blanc le 8 septembre 2020 était de 23 500 euros HT.

La prestation comprenait le jalonnement, le déneigement, le salage des routes communales, des chemins et des parkings de la commune ainsi définis :

- pour les voies structurantes : la route du Bessay, de la mairie à la limite avec la commune de Saint-Colomban (1 150 mètres) ; la route du Planchamp, du Chef-Lieu à la RD 927 (1 050 mètres) ;
- les parkings (au Chef-Lieu derrière l'église, devant le Triandou et la mairie, au Bessay, et devant l'ancienne école du Premier-Villard) ;
- les voies secondaires pour 2 400 mètres.

Ce marché a été reconduit pour l'hiver 2022-2023.

Cependant, le 7 octobre le conseil municipal a approuvé un avenant à ce contrat initial pour régulariser des prestations effectuées depuis l'hiver 2020 mais non portées au marché. À savoir :

- le déneigement de la déchetterie intercommunale des Villards (déplacement de 1 800 mètres aller et retour pour le déneigement d'une aire de 600 m<sup>2</sup> environ) ;
- des interventions régulières suite à des chutes de neige provenant de toits pas ou mal équipés de crochet arrêt neige (2 maisons au Bessay, 2 au Frêne, plusieurs au Planchamp (chemin de Plan Mollard), 4 au Chef-Lieu, 3 au Premier-Villard) ;
- des déneigements de portions de chemins ou places de stationnement situées sur des parcelles privées mais

présentant un intérêt général car permettant lors de forts épisodes neigeux le stationnement des véhicules au hameau du Frêne, du Bessay, du Premier-Villard et du Planchamp ;

- des déneigements occasionnels lors d'épisodes météorologiques violents (déneigement de coulées sur la RD, déneigement de la RD du Premier-Villard au Chef-Lieu quand il y a beaucoup de neige très tôt ou très tard dans la journée avant le passage de la DDE, à la demande du maire et du département (décembre 2021) avec création de merlons de neige pour fermer la RD 927E entre le Premier-Villard et le Chef-Lieu).

À cela il convient d'ajouter le déneigement des structures nouvellement créées : 10 places de parking à l'entrée nord du Chef-Lieu ; la parcelle communale permettant l'accès à la maison située sur la parcelle section M numéro 1179 ; le chemin conduisant à l'habitation située sur la parcelle section G numéro 1521 ; le chemin des Charrières, du parking à l'entrée du chemin privé conduisant à la parcelle section G numéro 1516.

Enfin Jacqueline Dupenloup a précisé qu'il lui arrivait de solliciter des interventions ponctuelles complémentaires de l'entreprise Serge Darves-Blanc afin d'assurer le déneigement de personnes ayant besoin de soins médicaux ou, conformément aux orientations du CCAS, l'accès aux habitations de personnes âgées isolées.

Le montant de cet avenant au contrat initial s'élève à 5 280 euros TTC.

**CHIANALE FILS**  
Chauffage - Sanitaire - Serrurerie  
Reproduction de toutes clés  
Gaz Butane - Propane - toutes marques  
Vente de fers au détail  
Camping-gaz  
73130 St-Étienne-de-Cuines  
Tél. 04 79 56 23 84

**Laurent MARTIN-COCHER**  
Chauffage - Sanitaire - Climatisation  
Solaire - Énergies renouvelables  
Ventilation - Vmc  
Le Pont - 73130 St-Colomban  
Tél. 06 08 85 59 61 - 04 76 26 71 11

**VERNIER Frères**  
\* Génie Civil  
\* Travaux en montagne  
\* Montages et réparations remontées mécaniques  
Tél. 04 79 83 40 44  
Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

**HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE**  
Qualité et Accueil  
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires  
Spécialités locales et régionales  
73130 St COLOMBAN DES VILLARDS  
Tél. 04 79 56 25 33

## Comptes rendus des conseils Saint-Alban

(Suite de la page 12.)

### Séance du 25 novembre 2022

Absents : Yannis Nacef, Julie Henry, Jean-Luc Pluyaud (qui ont donné procuration respectivement à Jacqueline Dupenloup, Michel Donda, Marc Clérin), Valérie Laurot. (Yannis Nacef suivait la réunion en visioconférence sans droit de vote.)

Le compte rendu de la réunion du 7 octobre 2022 est adopté.

#### 1 – Intercommunalité

- Sivav  
(*Lire page 17.*)
- Espace Belledonne  
(*Lire page 17.*)

#### 2 – Déclarations

##### d'intention d'aliéner

Le conseil municipal décide de ne pas appliquer son droit de préemption sur les transactions suivantes :

- ventes des parcelles situées section M numéros 1091, 1094, 1096, 1097, 1099 et 1101 entre Élizabeth Vidal, Michèle Reynier et Chantal Frasson-Botton (propriétaires) et M. et Mmes Bosson, Sébastien Vanel et Laurent Vanel ;
- ventes des parcelles situées section M numéros 1174 et 1319 (avec division parcellaire pour cette dernière parcelle) entre Olivier et Véronique Martin-Rosset (propriétaires) et Donatello et Régine Bastieri ;
- ventes des parcelles situées section M numéros 1322 et 1319 (avec division parcellaire pour cette dernière parcelle) entre Olivier et Véronique Martin-Rosset (propriétaires) et Éric Bourdeau et Corinne Briffaud

#### 3 – Eau et assainissement

- Transfert de compétence (*Lire page 16.*)
- Amortissements des investissements. Le 6 octobre dernier la direction départementale des finances publiques (DDFIP) a réuni des représentants de la 4C, des deux communes des Villards et de Sainte-Marie-de-Cuines pour les informer que le district de la vallée des Villards et la CCVG (devenue la 4C au 1<sup>er</sup> avril 2014) avaient réalisé entre 1992 et 2002 sur les deux communes villarinchères des travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement qui n'ont pas été amortis. La DDFIP a demandé qu'ils le

soient pour un montant de 1 950 123,19 € (en investissement) répartis entre les deux communes des Villards. Après recherche dans les archives de la CCVG, 779 862,05 € sont à sortir de l'actif de la 4C à destination de Saint-Alban, et 555 134,67 € à sortir de l'actif de la 4C à destination de Saint-Colomban. La somme résiduelle (615 126,47 €) restera dans l'actif de la 4C et ne sera pas amortie par les communes des Villards. Considérant que ces opérations seront neutres budgétairement et qu'elles n'auront aucun impact sur les résultats de fonctionnement et d'investissement, ni sur les capacités d'investissement et d'emprunt de la commune de Saint-Alban, le conseil municipal autorise le comptable public à effectuer cette régularisation.

**4 – Subventions aux associations**

Le conseil municipal alloue :

- 300 euros (une voix contre) à l'Association communale de chasse agréée dont l'exercice 2021 est déficitaire de 1 066,28 € ;
- 300 euros (une abstention) à l'association Pour Marius (*Lire page 7*) ;
- 300 euros (une abstention) à l'Association départementale des Restos du cœur dont le bilan 2022, au 30 avril, est fortement déficitaire (46 000 euros) et le bilan prévisionnel 2022-2023 l'est aussi (30 653 euros), en précisant que cette aide devra aller à l'antenne locale de Saint-Étienne-de-Cuines et pourra être transformée en bon d'achat au magasin Intermarché de Sainte-Marie-de-Cuines.

**5 – Biens déclarés sans maître**

Les conseillers municipaux sont informés qu'il serait possible d'examiner un classement en biens sans maître des biens appartenant à Joseph Adolphe Édouard Frasson-Gorret, décédé depuis plus de 30 ans, dont le bâtiment, situé au Bessay, menace ruine. La fiche provenant du service de publicité foncière de Chambéry ne porte pas de mutation postérieure à 1956. Un neveu ou petit-neveu de M. Frasson-Gorret contacté par lettre recommandée avec AR en juillet 2022 sur l'état de la maison a réceptionné la lettre mais n'a donné aucune réponse.

Par ailleurs, une procédure avait été menée sur le classe-

ment en biens sans maître des biens appartenant à Marguerite Frasson-Peiguet. La commune était en mesure de racheter ce bien, mais l'acte notarial n'a pas été fait. Il convient de reprendre le dossier en retrouvant la décision de classement prononcée par le tribunal de Montpellier. D'autres situations de ce type pourraient utilement être étudiées. Aussi, le conseil municipal autorise-t-il Jacqueline Dupenloup à consulter un avocat afin d'avoir tout éclaircissement nécessaire sur les lois en vigueur qui permettent d'aboutir à des classements de propriétés en biens sans maître avant le lancement des procédures.

#### 6 – Auberge du Triandou

Le conseil municipal approuve une convention d'utilisation du domaine public avec Marc Vuillermoz pour 3 ans. Le délégué sera tenu de verser à la commune une redevance mensuelle de 50 euros HT (augmentée de la TVA) pour l'auberge et une redevance égale à 10 % HT du chiffre d'affaires (augmentée de la TVA) des locations des appartements. Ces conditions financières tiennent compte du caractère précaire et révocable de la convention et de la nécessité de poursuivre une gestion stable de cet équipement communal. (*Lire Le Petit Villarin numéro 201, septembre 2022.*)

#### 7 – Travaux sylvicoles

Vincent Darves Blanc, conseiller délégué à la forêt, présente

plusieurs photos réalisées en novembre des actions de régénération de la forêt communale du Nant menées depuis 3 ans avec l'ONF, par grattage du sol ou plantations. Dans les deux cas les résultats sont satisfaisants et le taux de réussite est intéressant pour l'avenir de la forêt. Les semis d'épicéa qui ont poussé sur les surfaces grattées semblent avoir assez bien survécu à la sécheresse de cet été. Les plantations (épicéa et mélèze) ont également bien résisté à la sécheresse (excepté quelques individus) et ont fait de belles pousses (jusqu'à 30 cm pour certains mélèzes).

Vincent Darves-Blanc projette aussi des vues des plantations effectuées cet automne au-dessus de La Frasse, sur les parcelles nouvellement soumises à gestion forestière le long de la piste du Truc dans le cadre du plan de relance. Les plantations ont été effectuées sur plusieurs placettes de quelques dizaines de m<sup>2</sup> chacune entre la Frasse et la limite avec la forêt domaniale. Ce sont 1 800 épicéas, 900 mélèzes et 300 feuillus (dont hêtre et tilleul, conformément au souhait du conseil municipal) qui ont été plantés et traités à la chaux pour dissuader le gibier de les manger.

Une visite de la source du Plan des Fontaines sera effectuée au printemps à l'issue de la fonte des neiges pour suivre l'évolution des travaux effectués par l'ACCA.

#### 8 – Questions diverses

• Deux cabinets de maîtrise d'œuvre (Baron Ingénierie et Société Verdis) ont répondu pour la conduite du chantier de reprise des murs du cimetière. Les offres étant semblables, le conseil municipal retient celle du cabinet Baron Ingénierie (moins disante : 25 600 euros HT sur un montant prévisionnel des travaux estimé à 250 000 euros) qui inclut des études géotechnique et topographique, une étude de faisabilité et une mission de maîtrise d'oeuvre.

• Après avis du comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie, le conseil municipal valide la délibération relative à l'organisation du temps de travail des agents et la délibération sur l'organisation de la journée de solidarité.

• Le conseil municipal adopte deux décisions modificatives budgétaires. L'une de 1 euro (diminution de 1 euro dans les charges à caractère général et augmentation de 1 euro dans les opérations d'ordre entre sections) relative à une régularisation TVA (demande de la Trésorerie de La Chambre du 17 octobre 2022); l'autre de 220 905,65 € concernant la régularisation des amortissements pour les études du presbytère (2004) à la demande de la DDFIP de la Savoie le 6 octobre 2022.

• Réunion publique (*Lire pages 10 et 11.*)

### Séance du 20 décembre 2022

► **AVERTISSEMENT.** Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment du bouclage de ce numéro (30 décembre 2022), le texte qui suit n'engage pas les élus car il peut différer, dans la formulation des décisions prises, du compte rendu qui sera approuvé ultérieurement par le conseil municipal.]

Absents : Julie Henry, Jean-Luc Pluyaud, Christophe Cirette et Vincent Darves-Blanc (qui ont donné procuration respectivement à Michel Donda, Marc Clérin, Jacqueline Dupenloup et Annie Bordas), et Valérie Laurot.

Le conseil municipal adopte le compte rendu de la réunion du 25 novembre 2022.

#### 1 – Déchets ménagers

Jacqueline Dupenloup rappelle

que la commune a délégué au Sirtomm la compétence déchets ménagers et assimilés, reprise au 1<sup>er</sup> janvier 2017 par la 4C qui perçoit pour cela, et depuis, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour le compte des communes.

Cependant, au hameau du Planchamp (sans conteneurs), la collecte est assurée en régie par la commune qui affecte du personnel à temps non complet à cette activité ainsi qu'un véhicule communal également utilisé pour d'autres activités car, compte tenu de la géographie de la commune, il apparaît techniquement difficile et financièrement pénalisant d'inclure ce service dans une tournée organisée directement par le Sirtomm.

Le conseil municipal accepte la reconduction pour la période 2023-2025 de la convention qui définit les conditions de la mise à disposition de personnel et d'un véhicule communal afin d'assurer la collecte des ordures ménagères et des pro-

ducts du tri sélectif au Planchamp. Le Sirtomm remboursera à la commune les frais occasionnés.

#### 2 – Ravin du Cray Blanc

Le département de la Savoie considérant l'importance de suivre les évolutions du ravin du Cray Blanc propose une convention dans laquelle il définit les modalités de sa participation (à hauteur de 10 000 euros) dans l'étude sur le ravin dont le coût est de 26 150 euros HT. Le conseil municipal adopte cette convention.

#### 3 – Gîtes communaux

Le conseil municipal (une abstention) décide pour 2023 une hausse de 2 % des prix de locations, augmentée de 5 euros pour les séjours de 5 à 7 nuits qui incluent obligatoirement la prestation nettoyage de fin de séjour (qui passe donc de 50 à 55 euros).

#### 4 – AFPI

Compte tenu des difficultés de fonctionnement apparues lors

(*Lire la suite page 14.*)

## Comptes rendus des conseils

### Saint-Alban

(Suite de la page 13.)

de la dernière AG de l'Association foncière pastorale intercommunale (AFPI) de la vallée des Villards dont la commune est membre en tant que propriétaire de terrains inclus dans son périmètre, le conseil municipal approuve le courrier à l'intention de la présidente de l'AFPI qui propose Jacqueline Dupenloup. (N.D.L.R. : sollicitée quelques jours plus tard, la commune de Saint-Colomban a accepté de la cosigner.) (Lire page 11.)

### 5 – Emprunts de l'ex-CCVG

Nicole Roche, adjointe déléguée aux finances, indique avoir demandé pour le 9 décembre l'état des sommes dues pour le second semestre à la commune de Saint-Colomban dans le cadre du remboursement des emprunts contractés par l'ex-CCVG avant le 1<sup>er</sup> avril 2014. Ce document a été reçu ce jour, mardi 20 décembre. Le conseil municipal mandate Nicole Roche pour valider cet état des annuités et mettre en paiement la part due par la commune de Saint-Alban. L'état des paiements sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

### 6 – Subventions aux associations

Le conseil municipal attribue deux subvention :

- l'une de 300 euros à la chorale La Villarine (qui compte 15 choristes) dont le dernier exercice est déficitaire de 491,20 € (la chorale a inclus dans son budget prévisionnel 2022-2023, pour qu'il soit en équilibre, 700 euros de subventions des collectivités territoriales concernées par ses prestations) (Annie Bordas n'a pas pris part à cette décision) ;
- l'autre de 100 euros à l'Association des Villarins et amis des Villards qui a organisé le Téléthon 2022 (lire page 7).

### 7 – Questions diverses

- Sivav (lire page 17).
- Le CCAS a examiné (14 décembre) la situation de la famille du petit Marius Hémery et, après consultation de l'assistance sociale du CHU de La Tronche, où il est soigné, a voté une aide dont le montant ne sera pas rendu public conformément aux règles de fonctionnement des CCAS en cas de délibération nominative (lire page 7).

## SAINT-COLOMBAN

### Séance du 28 octobre 2022

Absents : Valérie Favre-Teylaz, Stéphanie Lafaurie, Dominique Metz, Bernard Wyns (qui ont donné procuration respectivement à Christine Reffet, Claude Aimé, Marie-Thérèse Ledain et Pierre-Yves Bonnivard), et Élodie Maréchal.

Après une remarque de Cédric Émieux qui fait préciser que le fait de percevoir plus de 83 000 euros, ne signifie pas que les comptes 2021 du domaine skiable sont bénéficiaires car il faut bien prendre en compte les avances de trésorerie déjà effectuées par la commune (462 000 euros), le conseil municipal adopte le compte rendu de la réunion du 16 septembre 2022.

### 1 – Budget décisions modificatives

Sur demande de la direction départementale des finances publiques, la reprise de l'emprunt toxique nécessite de passer des écritures annuelles, ce qui permet en 2022 de dégager une recette à inscrire au budget (19 311,67 €) et que le conseil municipal affecte en dépenses imprévues. Par ailleurs, les services fiscaux, qui préparent un changement de nomenclature comptable, ont relevé des erreurs – sans conséquence budgétaire – dans la répartition des emprunts contractés par l'ex-CCVG repris en 2014 par les communes. Ils ont également découvert que des investissements réalisés sur les communes par le district et la CCVG sur les réseaux d'eau et d'assainissement n'avaient pas été amortis. Une étude est en cours pour retrouver les écritures pas-

sées à l'époque afin de répartir ces amortissements. (Sur cette question, lire page 13 le point 3 du compte rendu de la réunion du conseil municipal de Saint-Alban du 25 novembre 2022.)

### 2 – Éclairage public

L'éclairage public est éteint de 23 heures à 5 heures. Afin de poursuivre l'effort engagé, le conseil municipal décide d'allonger l'extinction d'une heure, soit de 5 à 6 heures ; de régler le chauffage des bâtiments publics à 19°C ; d'expérimenter l'extinction d'un lampadaire sur deux dans les liaisons entre hameaux soit entre Lachenal et le Martinan, le Martinan et Le Chef-lieu, le Martinan et Nantchenou, Nantchenou et La Pierre, Le Chef-lieu et Le Prin, Le Prin et Les Roches, et le long de la route du Planchamp de Lachal.

### 3 – Salle hors sac

(Lire page 4.)

### 4 – Questions diverses

• Le maire ne pouvant pas être désigné correspondant incendie et secours (conseil municipal du 16 septembre 2022), le conseil municipal désigne Christine Reffet pour occuper cette fonction.

• Le tracé du réseau Enedis doit traverser des parcelles communales situées section H (numéros 300 à 305, 331, 739, 874, 876, 885, 1 278 et 1 546) et section I (numéros 849 et 852) pour un montant total d'indemnités de 1 582 euros. Le conseil municipal accepte les conventions de servitude correspondantes.

• Le conseil municipal a accordé une subvention de 200 euros à l'association Espace Belledonne pour l'organisation d'une soirée Veillée en Belledonne. Pour constituer le dossier de subvention à son profit, cet organisme a besoin d'une délibération. Le conseil municipal autorise la signature d'un document rédigé en ces termes.

• Le conseil municipal approuve la convention d'adhésion au groupement d'achat du syndicat départemental d'électricité de Savoie pour la période 2024-2026, l'actuelle se terminant le 31 décembre 2023.

• Microcentrale du Merlet. Une publicité a été lancée par la commune de Saint-Alban à destination des personnes qui souhaiteraient participer au financement participatif de cet ouvrage qui rapportera 5,5 % pour les habitants de la vallée des Villards, 5 % pour ceux de la Maurienne, et 4,5 % pour les autres personnes intéressées.

• Le ruisseau du Coin sous les Charmettes a été curé suite aux laves torrentielles de ces dernières années dans l'objectif de préserver les pistes de ski des Bouyants et de Plan-Fin.

• Deux familles ukrainiennes seront prochainement logées dans deux appartements de l'OPAC au Comberousse (lire page 7).

• Fibre optique. Claude Aimé demande si une échéance a été donnée pour refermer les trappes ouvertes depuis plusieurs mois sur les voies communales au Chef-Lieu (devant l'ancien cimetière et sous le bâtiment de la mairie). Le secrétariat de mairie va contacter le département afin de savoir quelle société est en charge des travaux et pour planifier une intervention le plus rapidement possible.

En fin de séance, Brigitte Maurino demande si l'extinction d'un lampadaire sur deux entre les hameaux ne concerne que la tranche horaire de 5 à 6 heures (réponse : non ce sera entre 23 heures et 6 heures), et ce qu'il en est de la jonction entre Les Roches et Valmaure (réponse : il n'y a pas de lampadaire sur cette route). Elle demande également si la fibre optique est déjà arrivée aux Villards et s'il faut se faire connaître en mairie pour en bénéficier. Pierre-Yves Bonnivard indique que la fibre ne dessert pas encore Saint-Colomban et que ce sont les opérateurs qui démarcheront les clients potentiels. Enfin, suite à une question d'Alain Rostaing, Pierre-Yves Bonnivard précise que la convention pour la salle hors sac est conclue pour deux saisons d'hiver.

(Lire la suite page 15.)

## COUPURES DE COURANT

Pour faire face à d'éventuelles coupures de courant en cas de surcharge du réseau électrique, les élus villarins ont mis en place un plan d'action délestage en concertation avec les services publics locaux dont les personnels resteront en activité pendant les 2 heures de coupure. Dès l'annonce d'un délestage par les services de l'État, la veille aux environs de 17 heures, une information sera diffusée aux Villarins des 2 communes par les listes de diffusion, les sites Internet, les panneaux d'information des hameaux, le panneau lumineux connecté du Chef-Lieu de Saint-Colomban. Pour des informations complémentaires, on pourra consulter les sites Internet :

<https://www.monec watt.fr/>

<https://coupures-temporaires.enedis.fr/>

Concernant la sécurité et les secours, « une permanence sera ouverte au poste de secours du service des pistes, à La Pierre, au rez-de-chaussée du bâtiment d'accueil ». En raison de l'absence possible de réseau téléphonique il faudra se rendre sur place pour donner l'alerte.

## POLLUTION SONORE AU COL DU GLANDON

Dans le but de relever les bruits d'origine humaine présents dans les espaces où les randonneurs peuvent éprouver un sentiment de liberté et de solitude en montagne, l'association Mountain Wilderness a installé des enregistreurs à 400 m à vol d'oiseau des routes départementales sur deux sites : le col du Glandon (sur un arbre à l'entrée de la combe de la Croix) et le lac de Grand Maison.

L'étude montre qu'entre le 15 juin et le 15 août 2022 la pollution sonore – principalement diurne (entre 7 heures et 21 heures) avec deux pics à 10 heures et 16 heures et un léger creux vers 13 heures – émane principalement du trafic routier (véhicules à moteurs thermiques). Au Glandon, la pollution sonore est audible 44 % de la journée (75 % en

cas de beau temps) avec des niveaux supérieurs à 5 décibels (dB) par rapport au bruit ambiant. Les pics sont liés aux passages des motos, jusqu'à 35 dB de plus au Glandon (les hélicoptères et les avions de chasse sont respectivement mesurés à + 37 dB et + 43 dB). À noter toutefois la forte variabilité d'un jour à l'autre, certains pics étant liés à la présence d'engins agricoles ou de travaux plutôt qu'aux voitures ou aux motos.

Enfin, si le passage du Tour de France au col du Glandon (14 juillet) a engendré un niveau de pollution sonore élevé (70 % de la journée), les données relevées ce jour-là ne figurent pas, pour autant, parmi les cinq journées où il y a eu le plus de bruit.

(Source : Lisa Muller, Montagne Magazine – 26 décembre 2022.)

## ARVAN DÉPANNAGES

Travaux Publics - Maçonnerie  
Location Matériel TP  
Dépannages - Remorquages

06 13 12 42 57

yves.bellot-mauroz@orange.fr

Route du Plan du Moulin 73530 St-Sorlin d'Arves

## JD TRAVAUX CHARPENTE

JULIEN DONDA

CHARPENTE • COUVERTURE • ZINGUERIE

Le Martenay  
73130

SAINT-COLOMBAN DES VILLARDS

Tél : 06.78.39.64.29

julien.donda@wanadoo.fr



MARDI : St-Julien-Montdenis

MERCREDI : Hermonville

JEUDI : Sainte-Marie-de-Cuines

VENDREDI : Epierre

SAMEDI : Saint-Avre

DIM. : St-Rémy-de-Maurienne

Commandes sur simple appel à partir de 17h30

[www.larecreapiz.com](http://www.larecreapiz.com)

## SAVOIE ENCHÈRES

Maitre Jacques LAFAURY

Commissaire Priseur Habilité

Ventes aux Enchères Publiques - Estimations

Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers

Tableaux - Art Alpin - Bijoux

Salle des Ventes, 688 Avenue des Foliaz à 73000 CHAMBERY

Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67

[www.savoie-encheres.fr](http://www.savoie-encheres.fr)

## Comptes rendus des conseils

### Saint-Colomban

(Suite de la page 14.)

#### Séance du 25 novembre 2022

Absents : Élodie Maréchal, Dominique Metz (procuration à Cédric Émieux), Marie-Thérèse Ledain (procuration à Stéphanie Lafaurie), Bernard Wyns.

Le conseil municipal adopte le compte rendu de la réunion du 28 octobre 2022.

#### 1 – Station d'épuration

La convention qui lie la commune et la société Suez pour l'entretien et la surveillance de la station d'épuration de Coiraz et du poste de relèvement de Nantchenu arrive à échéance le 31 janvier 2023. Un appel d'offre a donc été lancé pour son renouvellement au 1<sup>er</sup> février 2023. La commission communale des appels d'offres, réunie le 2 novembre, a retenue la seule offre présentée, celle de la société Suez pour un total de 190 000 euros HT pour un contrat de 7 ans et 11 mois (jusqu'au 31 décembre 2029 en prenant en compte une possible reconduction d'un an). L'anuité serait donc de 24 000 euros HT. Le conseil municipal entérine ce choix.

#### 2 – Déchets ménagers

Depuis 2017 la compétence ordures ménagères n'est plus du ressort communal mais relève de la 4C. Un accord entre la 4C et la commune permet aux employés communaux de vider les bacs des hameaux de Lachal et Valmaure (non équipés de conteneurs) dans les conteneurs semi-enterrés. Cet accord est formalisé dans une convention tripartite entre la 4C,

la commune et le Sirtomm qui définit les missions sur le plan juridique (chaque collectivités est assurée pour les tâches qui lui incombent) et le travail effectué par les employés communaux fait l'objet d'une refacturation au Sirtomm (2 500 euros par an). La convention 2020-2022 arrivant à échéance, le conseil municipal la renouvelle pour 2 ans (2023-2024). De nouvelles consignes de tri des ordures ménagères vont être transmises par le Sirtomm car certains emballages pourront être dorénavant jetés dans les conteneurs de recyclage.

#### 3 – Domaine skiable

• Secours sur les pistes. Les trois sociétés exploitantes des remontées mécaniques du domaine des Sybelles proposent les mêmes tarifs selon les zones d'intervention (définies selon l'éloignement par rapport au front de neige). Les tarifs des quatre premières zones sont respectivement de 84 euros, 405 euros, 664 euros et 1 732 euros. Le tarif de la cinquième zone est décompté en coûts horaires des pisteurs (85 euros), des engins de damage (400 euros), de la motoneige (72 euros) et du véhicule 4 x 4 (58 euros). Le conseil municipal approuve ces tarifs.

• Transport en ambulance. Bien que la commune doive signer une convention avec deux sociétés privées de transport en ambulance, une seule proposition est parvenue en mairie, celle de la société Ambulances Roux qui propose un forfait d'intervention de 250 euros (au lieu de 205 pour la saison 2021-2022). Le conseil municipal adopte cette proposition. En cas de carence d'ambulance, le service départemental d'incendie et de secours interviendra au tarif de 338 euros.

• Secours hélicoptère. Le secours hélicoptère est assuré par le peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM), gratuit pour la personne secourue. En cas d'indisponibilité de l'hélicoptère du PGHM, la société privée SAF Hélico interviendra au tarif de 82,59 € TTC par minute d'intervention (au lieu de 70,73 € la saison précédente), ce barème minimal sera indexé sur le

cours du carburant à partir de janvier 2023. Le conseil municipal approuve ce tarif.

- Navettes de ski. Deux transporteurs locaux, Faure Savoie et Trans-Alpes, ont été sollicités. Le conseil municipal retient l'offre de Trans-Alpes, moins disante, soit, par jour : 364 euros HT pour la période de Noël, 375 euros HT pour la navette A et 335 euros HT pour la navette B pendant les vacances de février. Pierre-Yves Bonnivard a tenu à remercier la société Faure Savoie qui a répondu à l'appel d'offres malgré qu'elle soit en manque de personnel. Il indique que la station de La-Rosière souffre également d'un manque de personnel alors que le salaire mensuel d'un agent, après passage en régie municipale, s'élève à 2 700 euros.

#### 4 – Association Pour Marius

Une association Pour Marius a été créée pour aider la famille de Marius Hémery, jeune enfant de la vallée des Villards, gravement malade. L'association sollicite de la commune une subvention de 300 euros pour démarrer ses activités. La somme attribuée peut être différente de celle demandée. Claude Aimé précise que les dossiers de demande d'aide sociale sont en cours et que des boîtes tirelires seront disposées au cours du Téléthon. Christine Reffet et Stéphanie Lafaurie proposent une subvention à hauteur de 1 000 euros pour débuter. Christian Frasson-Botton rappelle qu'il faut être cohérent, que le chiffre proposé entraînera peut-être des obligations pour l'avenir. Finalement le conseil municipal décide de verser 1 000 euros (*lire page 7*).

#### 5 – Services techniques municipaux

- Du 17 novembre au 31 décembre 2022, la commune a embauché Maksim Repin, réfugié russe logé au Comberousse. Cet emploi peut être reconduit en accord entre les deux parties puisque la commune était et est à la recherche d'un deuxième employé technique pour la saison d'hiver. Stéphanie Lafaurie exprime sa satisfaction après une journée de collaboration.
- Le tableau des emplois qui ne correspond plus exactement à la situation communale doit être révisé. À cet effet la commune a saisi (décembre 2022) le co-

mité technique du centre de gestion de la Savoie dans l'optique de créations et suppressions de postes et modifications d'horaires de travail. La stagiairesation d'un adjoint technique (Benoît Émieux) est envisagée au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### 6 – Questions diverses

- Pierre-Yves Bonnivard indique que la Trésorerie de La Chambre a demandé l'écriture de régularisations inférieures à un euro pour les trois budgets communaux. Pour le budget des gîtes communaux, un mandat de 0,37 € à créditer sur un compte qui n'est pas provisionné budgétairement, nécessite une diminution du compte dépenses imprévues, adoptée par le conseil municipal.
- La 4C a pris acte de l'échec du covoiturage mis en place par la commune de Saint-Alban, pour rejoindre la vallée de la Maurienne, trop peu de personnes étant intéressées (*lire page 17*).
- Sur l'initiative de Dominique Metz, les enfants de Saint-Colomban fréquentant l'école intercommunale seront reçus en mairie le 16 décembre 2022 (*lire page 3*).

En fin de réunion, Martine Paret-Dauphin demande ce qui est prévu par la commune de Saint-Alban pour l'association Pour Marius (réponse : Jacqueline Dupenloup doit évoquer ce sujet avec le CCAS ; *lire page 7*). Elle signale un problème d'étanchéité dans la jointure des ouvrants de la salle des Galapias (réponse : Claude Aimé ira vérifier).

Claude Gauterin demande si le remplacement de Solenn Clavel à l'OT est prévu d'ici le mois de janvier car très peu d'animations figurent au calendrier des manifestations (réponse : la présence constante de trois personnes à l'année est prévue. Nathan Pezzani a été remplacé par Manon Carret depuis le 1<sup>er</sup> décembre. Le remplacement de Solenn Clavel à son poste actuel impose une réflexion sur la vallée des Villards ; *lire page 5*). Claude Gauterin demande aussi des renseignements sur la vente aux enchères au profit des réfugiés ukrainiens (réponse : le conseil municipal n'a pas d'informations récentes. Il convient de se rapprocher de l'association qui a été créée dans ce but).

## TRAVAUX PARAVALANCHES

## Fixation d'ancrages et pose de filets

Des travaux de confortement des filets du pic de Fremezan ont été entrepris tout l'automne. Ils consistaient en l'installation de 190 ancrages et la pose de 120 mètres linéaires de filets. De ce versant peuvent partir 4 avalanches qui arrivent en amont du Chef-Lieu (par la combe de Barral), sur l'église, à l'entrée sud du Martinan et au pont des Croix.

Depuis l'avalanche de 1942 qui avait détruit le cœur du Chef-Lieu et des parties du Martinan et Lachenal faisant 6 morts, c'est l'État qui gère le secteur de Fremezan où des travaux d'importance ont été effectués dans le cadre d'une expérimentation initiée par Lucien Anchieri (1911-2002) et Henri Cartier (1922-2010).

Ces travaux qui ont nécessité l'ouverture de la piste forestière ont été renforcés après l'avalanche de janvier 1981. Ils comprennent la tourne de Barral (dont il n'est pas exagéré de dire qu'une fois au moins elle a évité une catastrophe) et l'implantation de 6 km de banquettes boisées (« qui ont fait jusqu'en 1970 l'orgueil du RTM savoyard »(\*)), 1,6 km de filets et 3 km de râteliers et de claires, travaux que l'ONF chiffre à 5 millions d'euros depuis les années 60. L'entretien de ces ouvrages coûterait quelque 65 000 euros par an depuis 2012, pour moitié au titre du génie civil (ancrages rompus, filets endommagés) et pour moitié au titre du génie végétal (entretien des peuplements et remplacement des plantations).

Cela n'a pas empêché les coulées (il y en a encore eu en 2018), mais il n'y a plus eu de mort, parfois par miracle. À chaque événement, le service de restauration des terrains en montagne, service spécialisé de l'ONF, analyse et met en œuvre des réponses concrètes. Avec des incertitudes : on ne connaît vraiment les effets des travaux en forêt qu'au bout de quelques décennies, et les conséquences de l'évolution du climat sont encore incertaines.

(\* ) Lucien Anchieri, *La houille blanche* (numéro 6/7, 1976).

## ■ BRÈVE

► **PLAN D'EAU DU CLOS.** Le rapport dressant le bilan du poste de secours du plan d'eau du Clos fait état de 10 155 entrées (hors colonies) et 708 entrées de centres de vacances. Il recense 23 « soins divers (coupures, piqûres, etc.), 1 assistance à baigneur en danger, 1 évacuation par véhicule de secours aux asphyxiés et blessés vers un centre hospitalier, 1 mise en place de la flamme rouge (orage, pollution, etc.) ».

**ALP-SOL**  
Société Jean-Claude Martin-Cocher  
Revêtements de Sols  
5, rue des Mouettes 7  
4000 Annecy Tel. 04 50 57 12 05

  
**Les Gîtes Adélaïde**  
**ST COLOMBAN-VILLARD MARTINAN**  
Meublés label 3 étoiles de 3 à 8 personnes.  
Grand jardin - Vue superbe sur la vallée  
Chèques vacances - Connexion wi fi internet  
Tél. 06 12 32 09 15

  
**Intermarché**  
Ste Marie de Cuines  
à 10 km de la vallée des Villards  
Intermarché vous accueille en non-stop  
du lundi au samedi de 8 h 30 à 19 h 30  
et le dimanche matin de 9 h à 12 h.  
Tél. +33 (0)4 79 56 26 51

**Epicerie et Compagnie**  
Epicerie - dépôt de pain - produit régional - grignoteries  
Wifi gratuite - livres et magazines à disposition - salon de thé  
Le Comberousse - St Colomban  
Tél. : +33 (0)6 01 77 74 58  
Web : <http://epicerieetcie.fr>  
Mail : [mail@epicerieetcie.fr](mailto:mail@epicerieetcie.fr)

## Les élus villarins s'opposent au transfert de la compétence eau et assainissement à la 4C

Le 14 novembre dernier, une « conférence » a réuni à Saint-Étienne-de-Cuines, autour du sous-préfet, les maires des communes membres de la 4C pour préparer le transfert de la compétence eau et assainissement, des communes à la communauté de communes, au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Seuls (ou quasiment seuls) les maires villarins se sont exprimés contre ce transfert.

Ils se sont vus opposer par l'État (sous-préfet) et l'administration (DDT et l'agence Agate) la loi du 3 août 2018 qui prévoyait le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Pour les communes situées dans des communautés de communes, cette loi prévoyait la possibilité d'un report dérogatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour la mise en œuvre de ce transfert, une disposition qu'ont demandée les communes de la 4C. Une nouvelle dérogation n'étant plus permise, la date du 1<sup>er</sup> janvier 2026 est désormais une date butoir.

Pour Jacqueline Dupenloup, il est du ressort des élus « *de gérer le prix de l'eau en fonction de paramètres qui peuvent différer d'une commune à l'autre, et dans le cadre de choix fiscaux propres à chaque commune* ». Et de fait, différents modes de gestion et de tarification cohabitent sur le territoire de la 4C (*lire ci-contre*).

Jacqueline Dupenloup nous a précisé : « *Nous ne sommes pas les seuls élus de France à voir le dossier ainsi : les maires ruraux, rencontrant le nouveau gouvernement en juillet 2022, ont rappelé leurs demandes prioritaires, parmi lesquelles : supprimer l'obligation de transfert dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.* »

Le 25 novembre, le conseil municipal de Saint-Alban a approuvé ces considérations et demandé « *la suppression de l'obligation de transfert de l'eau et de l'assainissement* » en avançant « *les efforts faits au fil des années pour la gestion de (ce service) dans la*

*commune et la nomination spécifique d'un conseiller municipal délégué à cette gestion durant le mandat en cours* ».

Interrogé, Pierre-Yves Bonnivard nous a indiqué que le conseil municipal de Saint-Colomban était également opposé à ce transfert. Pierre-Yves Bonnivard : « *Ce transfert demanderait un travail considérable, dès 2023, pour la commune et la 4C, sur deux points : quelle organisation mettre en place pour gérer ces deux compétences, et quelle tarification unique instaurer pour tous les usagers de la 4C ? Par ailleurs la source d'eau des Roches, sur Saint-Colomban, fournit de l'eau potable à Saint-Alban et à des communes du bassin de Saint-Jean-de-Maurienne soit quelque 12 000 habitants, et un captage installé sur la partie Saint-Colomban du lac de Bramant alimente en eau les communes du Sivav (1 700 habitants) sans que, ni dans un cas ni dans l'autre, la commune de Saint-Colomban n'encaisse des recettes bien qu'une grande partie de la responsabilité d'approvisionnement lui incombe.* »

Deux semaines après cette réunion, la 4C a annoncé aux maires que « *la nécessité de réaliser au plus vite une étude permettant de faire un état des lieux et voir les différents scénarios possibles pour le transfert* » avait « *été validée* ». En conséquence elle demandait qu'on lui communique « *plusieurs éléments pour le 23 et le 30 novembre* » (notamment liste des abonnés). Jacqueline Dupenloup conteste que « *la nécessité d'une étude* » ait été validée : « *Il n'y a pas eu de vote et nous n'étions pas en conseil communautaire mais en réunion de maires.* » Le 25 novembre dernier le conseil municipal de Saint-Alban a d'ailleurs refusé de transmettre les documents « *selon les délais demandés* ». (La municipalité de Saint-Colomban n'a pas délibéré sur cette demande.)

Le 19 décembre le conseil communautaire de la 4C a cependant décidé de réaliser cette étude, seuls les deux maires villarins votant contre.

## Des gestions et des tarifications disparates dans le canton

Le Syndicat intercommunal d'eau potable et d'assainissement du Bugeon (Siepab) créé en 1996 (qui regroupe les communes de La Chambre, Saint-Avre, Notre-Dame-du-Cruet, Saint-Martin-sur-La Chambre et Saint-François-Longchamp) assure la gestion du service de l'eau potable (en régie directe) et de l'assainissement collectif (hors Saint-François-Longchamp où la station est en DSP avec Suez et les villages en régie). Sur le reste du territoire de la 4C il y a une présence majoritaire de régies communales ou (ponctuellement) d'opérateurs privés.

À Saint-Colomban la distribution de l'eau est gérée par la commune et la station d'épuration par Suez (contrat renouvelé le 25 novembre 2022). Il y a des compteurs (décidés en 1983, installés plus tard) mais le coût du service est inclus dans la fiscalité locale. Pierre-Yves Bonnivard : « *Saint Colomban est la seule commune de la 4C où les usagers, qu'ils soient résidents permanents ou secondaires, ne reçoivent pas de facture d'eau. Pour des raisons liées à l'histoire fiscale de la commune où le choix a été fait par toutes les équipes municipales d'avoir un taux communal d'imposition sur le foncier bâti très élevé en contrepartie du non paiement de l'eau et d'un taux d'imposition très faible sur le foncier non bâti. Cependant on ne peut pas dire que les habitants de la commune ne paient pas l'eau puisqu'ils participent aux dépenses liées à ce service par leurs contributions fiscales au budget principal de la commune.* »

À Saint-Alban le service eau et assainissement est géré par la commune. Il y a des compteurs et les usagers reçoivent une facture spécifique établie avec des tarifs concurrentiels. Pour la période courant du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021, ces tarifs comprennent, pour l'eau, l'abonnement au service (38,50 €), la location du compteur (11 euros), la consommation (0,50 € le m<sup>3</sup> jusqu'à 120 m<sup>3</sup> et 1,18 € le m<sup>3</sup> au-delà), pour l'assainissement, l'abonnement au service (10 euros) et 0,32 € par m<sup>3</sup> d'eau consommé. Soit 141,50 € pour 100 m<sup>2</sup> et 197,90 € pour 200 m<sup>2</sup>. (Ces tarifs ont été reconduits pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022.).

## EAU POTABLE

### Aux Villards : des analyses aux résultats variables

Les deux communes villarines sont alimentées en eau potable par une source de la combe des Roches. Saint-Colomban dispose de 13 l/s. Saint-Alban de 5 l/s qui sont prélevés, à hauteur de la combe du Laquet, sur la conduite du syndicat intercommunal d'alimentation et d'aménagement des eaux de la moyenne Maurienne (SIAEMM) qui alimente (40 l/s) les communes de Montricher-Albane, Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Julien-Montdenis, Villargondran et La Tour-en-Maurienne (issue de la fusion des communes du Châtel, d'Hermillon et de Pontamafrey-Montascal). Soit quelque 12 000 habitants. À Saint-Alban, une fois prélevée sur la conduite du SIEAMM, l'eau est renvoyée dans le réservoir des Perrières et, de là, dans le circuit de distribution communal.

Des analyses sanitaires sont régulièrement effectuées par les services de l'État. Elles permettent de déclarer l'eau conforme (ou pas) par rapport aux « limites de qualité » et par rapport aux « références de qualité ».

Les « références de qualité » sont des indicateurs liés aux paramètres physico-chimiques, organoleptiques et de radioactivité. Ils reflètent le fonctionnement (bon ou mauvais) des installations de production et de distribution de l'eau potable. Compte tenu du nombre élevé des paramètres mesurés (température, conductivité, turbidité, pH, minéraux dont les chlorures, les nitrates, le fer, le sodium, etc.), aux Villards, l'eau est rarement conforme aux « références de qualité » (2 fois en 2022). En principe sans contre-indication quant à sa consommation.

Les « limites de qualité » de l'eau sont d'une autre importance. Très rigoureuses, elles dépendent de paramètres microbiologiques (présence ou non d'*Escherichia coli* et d'*entérocoque* par exemple) et peuvent avoir une répercussion sur la santé.

Cette année, à Saint-Colomban, sur les 8 analyses réalisées (jusqu'à la mi-novembre), 6 fois l'eau a été en conformité bactériologique, et 2 fois non conforme (le 19 juillet et 15 novembre). Quelques

jours après le 19 juillet (le 28 juillet) un nouveau prélèvement a montré que l'eau était redevenue conforme.

À Saint-Alban, sur les 6 analyses effectuées (jusqu'à la mi-novembre également), 4 fois l'eau a été en conformité bactériologique, et 2 fois non conforme (le 29 août et 27 octobre, ce qui a conduit la commune de Saint-Alban à chloquer l'eau). Quelques jours après le 29 août (le 7 septembre) et le 27 octobre (10 novembre) de nouveaux prélèvements ont montré que l'eau était redevenue conforme.

De nouvelles vérifications ont été effectuées à Saint-Colomban le 15 novembre (eau non conforme) et le 23 novembre (eau en conformité bactériologique) et, à Saint-Alban, le 15 novembre (eau en conformité bactériologique).

La variabilité de ces résultats sur une courte période est plutôt rassurante puisque selon l'Organisation mondiale de la santé « *il ne faut pas conclure que tout dépassement comporte un risque pour l'utilisateur (car) la norme est fixée par*

*rapport à un risque à long terme en intégrant une marge d'incertitude importante. Les dépassements de courte durée des normes ne signifient pas nécessairement que l'eau est impropre à la consommation.* » Cependant les consommateurs « *devront être impérativement informés, puisque des personnes plus fragiles peuvent courir un risque à court terme (femmes enceintes, bébés, etc.)* ».

Néanmoins une telle situation ne doit pas perdurer et il faut en comprendre les raisons. (Par exemple, les analyses du 29 août montrent que l'eau était en conformité bactériologique à Saint-Colomban mais pas à Saint-Alban alors que les deux prélèvements ont été effectués à 30 minutes d'intervalle... Pourquoi ?)

Aussi, les élus villarins et les responsables du SIEAMM ont-ils décidé (18 novembre 2022) d'installer un périmètre de protection autour de la source de la combe des Roches. C'est la commune de Saint-Colomban qui est chargée d'inscrire ce dossier.

**COMCOM**

## Personnes âgées : comment faciliter le transport pour rompre l'isolement ?

Le constat est connu : en zone rurale la population est tendanciellement plus âgée, plus précaire, plus dépendante de la voiture, plus éloignée des services. Et souvent l'abandon de l'usage de la voiture avec l'âge constitue une rupture de la mobilité et de la vie sociale.

Confrontés à cette question, et bien que sur la 4C la compétence mobilité ait été transférée à la région Auvergne-Rhône-Alpes (qui peut néanmoins déléguer par convention certaines actions aux communautés de communes, communes, ou à tout autre délégataire), les élus communautaires ont créé une commission « mobilité » qui s'est réunie le 3 octobre dernier (sous la présidence de Philippe Girard, maire de Sainte-Marie-de-Cuines) pour dresser un état des lieux des quelques pratiques disponibles en matière de mobilité sur la 4C et réfléchir à des solutions qui la favoriseraient ou la faciliteraient.

Les représentants des communes (pour les Villards, seule Jacqueline Dupenloup était présente), de Déclicc, de l'ADMR et de l'Ehpad Bel Fontaine étaient associés à cet échange de vue.

### Les expériences en cours : peu probantes

En concertation avec les communes, le dispositif Rézo-Pouce (nouvelle dénomination Rézo Mobicoop) fonctionne depuis un an sur La Chambre, les Cuines, Saint-Avre, Saint-Martin-sur-La-Chambre, Saint-Rémy-de Maurienne, et la station de Saint-François-Longchamp. Selon le syndicat du pays de Maurienne « cette formule ne fonctionne pas ». Avant d'envisager son extension, « il conviendrait donc de s'assurer auprès des communes concernées que ce dispositif présente un intérêt ».

Les bus des écoles primaires et maternelles sont exclusivement réservés aux enfants mais les bus des collèges et lycées peuvent être empruntés par des adultes s'il reste des places disponibles naturellement. Cependant le service transport du SPM doit être informé par l'usager qui souhaite l'emprunter et un ticket doit préalablement avoir été acheté... Des conditions peu souples qui ne facilitent pas l'utilisation de ce transport. C'est ainsi que le bus du mercredi midi entre Saint-Jean-de-Maurienne, Sainte-Marie-de-Cuines et La Chambre est régulièrement vide...

Aux Villards il existe une navette de liaison entre les deux communes et le

domaine skiable qui circule pendant les vacances scolaires de Noël et de février. Un bus de liaison entre la vallée des Villards et la vallée de la Maurienne (le samedi) a été supprimé en raison du manque de fréquentation et un réseau de covoiturage monté localement (via le réseau social WhatsApp) est un échec car pas adapté aux usagers.

### Les pistes de réflexion

Comment satisfaire les besoins de déplacement des personnes âgées (accès aux commerces, aux services, aux soins, à des activités) pour lutter contre l'isolement et favoriser l'inclusion sociale.

Aux Villards le transport nécessiterait la mise en place d'un circuit en bus vers la vallée pour les personnes âgées et d'un circuit de ramassage scolaire, mais également d'un circuit entre les deux communes villarinchères pour accéder aux services locaux (mairies, épicerie, restaurants, animations, etc.). Pour le cas villarin la réflexion devrait porter sur l'optimisation de la fréquentation des bus scolaires lors des trajets à « vide ». C'est ainsi que les communes ont envisagé que les usagers puissent emprunter le bus le matin lorsqu'il redescend dans la vallée et d'assurer, en régie, le retour dans la matinée (conduite du minibus de Saint-Colomban par un employé communal). Un transport à la demande (qui se pratique sur le territoire du Bourget-en-Huile), particulièrement adapté aux personnes âgées, pourrait trouver sa place sur la 4C dans un système global de transport et de déplacements coordonné à l'échelle régionale.

Le dispositif du bus du jeudi (jour de marché) entre Montaimont, Saint-Martin-sur-La Chambre, Saint-Avre et La Chambre pourrait également être déployé sur d'autres communes, pour d'autres services (médicaux, commerces, etc.), d'autres jours de semaine sur le bassin de vie.

A court terme, la commission a convenu de présenter à la région Auvergne-Rhône-Alpes les pistes de réflexion envisagées afin de s'assurer qu'elles s'intégreront bien dans le cadre d'une convention régionale. À moyen terme il conviendrait de réaliser un diagnostic des besoins sur la 4C en diffusant avec l'aide des communes un questionnaire aux habitants et de lancer une expérimentation avec un circuit en bus, à définir.

**SIVAV**

## Une révision des statuts qui fait débat

L'élection de Bernard Covarel à la présidence du Sivav, au bénéfice de l'âge (5 août 2020), avait fait ressortir des oppositions entre les « petites » communes ou « petites » stations et les « grandes » stations de l'Arvan-Villards, les premières soutenant un tourisme « équilibré été et hiver », les secondes privilégiant le tourisme d'hiver. Ce que reconnaissait alors M. Covarel : « Il y a des stations plus grandes que d'autres et ça crée des tensions, c'est comme ça et c'est regrettable. »

Plus précisément, Bernard Covarel regrettait le décalage entre ce que les petites communes cotisent et ce qu'elles reçoivent : « Il faut bien qu'elles comprennent ça. Le système n'est pas logique. Les communes ont les mêmes droits qu'elles cotisent 5 000 euros ou 100 000 euros. On va essayer d'en discuter parce que ce n'est pas bien. Les grosses communes devraient avoir 3 ou 4 voix et après l'équilibre se ferait. »

Bernard Covarel pointait alors une inquiétude : « Combien de temps va durer le Sivav après la constitution des comcom et leur probable extension ? »

Depuis, sous son impulsion, la question de l'évolution du Sivav apparaît en filigrane de tous les débats du comité syndical. Le 15 juin dernier elle est apparue plus explicitement quand Bernard Covarel a demandé un vote « des maires des communes de l'Arvan » pour ou contre une « étude pour voir si on peut se rapprocher de la 3CMA sur la compétence sentier ». Une idée que Philippe Rollet, maire de Saint-Jean-de-Maurienne, commune membre de la 3CMA, a jugée « formidable » et que les 8 maires interpellés ont acceptée...

Les deux maires villarins, de fait exclus de cette consultation indicative, ont réagi solidairement pour dire en substance : « La compétence sentier est portée par tout le Sivav pour les dix communes et si on commence à ne faire voter que 8 communes sur une possible évolution de cette compétence qui est l'une des plus importantes, et que les 2 Villards regardent, le Sivav n'a plus de raisons d'être. »

C'est dans ce contexte que le 27 septembre dernier, le sous-préfet a présidé une réunion dont l'ordre du jour était la révision des statuts du Sivav dans le sens « d'une mise en cohérence ». Étaient présents Bernard Covarel, président du Sivav, des représentants des 10 communes membres, de la 3CMA et de la 4C.

Cette évolution a été présentée comme nécessaire « afin de tenir compte à la fois de l'évolution de l'exercice des compétences au fil des années, de la disparition de la communauté de communes de l'Arvan et de la substitution des communautés de communes aux communes pour les compétences ayant fait l'objet d'un transfert facultatif ou obligatoire, en particulier la compétence promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme ».

Pour baliser la discussion, le sous-préfet a d'abord « proposé » de retirer du Sivav les compétences que ce syndicat n'exerce plus : élaboration et commercialisation des produits touristiques ; études des projets de développement touristique; politique des grands cols ; patrimoine et agriculture ; nouvelles technologies de communication et d'information (hors infrastructures de réseaux).

Puis il a avancé trois évolutions possibles pour le Sivav

- son élargissement à la 4C et à la 3CMA ;
- son élargissement à la seule 3CMA (qui ressemble à la proposition de Bernard Covarel avancée le 15 juin dernier...) ;
- le maintien du statu-quo avec des interventions du Sivav sur les 10 communes du massif Arvan-Villards.

Depuis sa création le Sivav a beaucoup apporté à la vallée des Villards notamment par la compétence qu'il exerce dans les activités de pleine nature avec en particulier toute la mise en valeur et l'entretien des sentiers. Mais aussi – pour s'en tenir à des actions récentes – par le programme espace valléen, programme européen qui en 2019 a subventionné les gîtes communaux de Saint-Alban à hauteur de 130 000 euros et qui porte actuellement, dans le cadre du schéma des activités de pleine nature de l'association Espace Belledonne, le projet « camp de base » aux Villards.

La question de l'évolution du Sivav est donc sensible aux Villards.

Le 25 novembre le conseil municipal de Saint-Alban a débattu de cette question après la relance de Bernard Covarel (24 octobre dernier) qui a été jugée « précipitée » et la proposition d'un calendrier avec « la rédaction des nouveaux statuts à soumettre à la sous-préfecture à l'échéance fin 2022-début 2023 ». À cette occasion, Jacqueline Dupenloup est intervenue pour indiquer que ce dossier n'avait « jamais été débattu par le conseil communautaire de la 4C. Celle-ci était représentée par Pierre-Yves Bonnivard à la réunion du 27 septembre avec le sous-préfet, ce qui est insatisfaisant car cela n'impose pas les autres communes de la 4C hors Villards. » Le conseil municipal de Saint-Alban a pris une résolution dans laquelle il « souhaite que le caractère de structure de proximité du Sivav puisse être maintenu, (...) la taille actuelle du Sivav (permettant) un bon échange avec ses techniciens et une vraie rapidité d'intervention. »

Le 19 décembre la 4C a décidé de constituer un groupe de travail qui doit se réunir en janvier.

## Le budget 2022 enfin adopté

Le comité syndical du Sivav a adopté (29 mars) un budget primitif 2022 qui nécessitait une participation des communes de 430 000 euros et un emprunt de 208 662,31 €. Le montant de cet emprunt ayant été jugé trop élevé, le 15 juin le conseil syndical a examiné une version révisée du budget qui réduisait de 17 % la section de fonctionnement (dépenses et recettes) et de 27 % les dépenses d'investissement. Ce budget qui prévoyait un emprunt de 147 000 euros et une participation des communes de 505 000 euros (en hausse de 17 %) avait été laissé à la réflexion des élus. Finalement il a été adopté le 28 septembre dernier sans changement. La contribution des communes est donc en augmentation de 17 %, ce qui représente une contribution (hausse incluse) de 23 913 euros pour Saint-Alban et de 58 686 euros pour Saint-Colomban.

**■ BRÈVE**

► ESPACE BELLEDONNE. L'association Espace Belledonne qui a eu jusqu'à 7 salariés n'en aura plus que deux en 2023 en raison de la baisse drastique des aides de la région. Deux de ces salariés étaient affectés au programme européen Leader, et ce programme participait aussi au financement des autres postes. Les nouveaux critères imposés (il convient de répondre à 2 de ces 3 caractéristiques : réunir au moins 800 000 habitants sur un territoire de 2 500 km<sup>2</sup> regroupant 9 communautés de commune entières) ne permettent plus à Espace Belledonne de porter un programme Leader. Un nouveau programme Leader est porté par la communauté d'agglomération Arlysère, le syndicat du pays de Tarentaise-Vanoise et le syndicat du pays de Maurienne. Enfin, compte tenu de ces restrictions les Veillées en Belledonne ne seront pas organisées en 2023.

## NAISSANCES

• Le 31 mai 2022 à La Tronche, de **Lynsia**, fille de Vanessa **Giorgio** et Franck **Esposito**, petite-fille de Nathalie **Louis** et Jean-Pascal **Giorgio**, arrière-petite-fille de Maurice (+) et Marcelle **Louis**, et arrière-arrière-fille de Marcel (+) et Marie (+) **Bouchet-Flochet** née **Favre-Trosson** (Valmaure).

• Le 28 juin 2022 à Passy, de **Lyna**, fille de Marion **Blanco** et Ludovic **Phillips**, petite-fille de Agnès et Éric **Blanco**, et arrière-petite-fille de José **Blanco** et Lucette **Blanco** née **Quézel-Castraz** (Premier-Villard).

• Le 1<sup>er</sup> juillet 2022 à Saint-Jean-de-Maurienne, de **Tim**, fils de Jade et Anthony **Dinard**, petit-fils de Barbara **Jazgier**, arrière-petit-fils de Irénée **Darves-Blanc** et Daniel **Jazgier** (+), et arrière-arrière-petit-fils de Aimé (+) et Florisse (+) **Darves-Blanc** (Le Mollard).

• Le 15 juillet 2022 à La Tronche, d'**Elsa**, fille de Magali **Maldéra** et Bertrand **Mugnier**, petite-fille de Jacqueline et René (+) **Mugnier** (La Pierre), et arrière-petite-fille de Lucienne **Favre-Bonté** (Lachal).

• Le 8 octobre 2022 à Lyon, de **Marin**, fils d'Alexia **Raynaud** et Thomas **Bellot-Champignon**, petit-fils de Christine et Guy **Bellot-Champignon** (Le Bessey), arrière-petit-fils de Geneviève et Georges (+) **Bellot-Champignon**, et arrière-arrière-petit-fils de Louise (+) et Jean-Pierre (+) **Bellot-Champignon** (Lachal).

## MARIAGE

• Le 8 octobre 2022 à Salon-de-Provence, de Maëva **Sournia** et Jérôme **Bordon-Biron**. Jérôme **Bordon-Biron** est le fils de Chantal **Bozon-Vialle** et Roland **Bordon-Biron** (+), et le petit-fils de Emma (+) et Raymond (+) **Bozon-Vialle** (Lachenal) et de Pierre **Bordon-Biron** (+) (La Pierre).

■ LES COMPTES  
DU « PETIT VILLARIN »

L'exercice 2021-2022 s'est clos avec un déficit de 2 986,83 €.

Les recettes se sont élevées à 9 556,74 € comprenant les abonnements (830 contre 819 l'an passé), des ventes au numéro (notamment à *Épicerie & Compagnie* et à la Maison du tourisme), des dons, les encarts publicitaires (840 euros) et les intérêts du livret de la CNE (42,74 €).

Les dépenses s'établissent à 12 543,57 €. Elles englobent les frais d'impression (8 746,76 € pour 94 pages contre 90 l'an passé), les frais d'expédition des envois réguliers (2 440,31 €), les frais pour les envois intermédiaires (qui ne bénéficient pas de tarifs réduits comme pour les envois en nombre), les relances et les frais de tenue de compte (608,32 €), des dépenses de bureautique (620,38 € pour des cartouches d'imprimante, des bulletins de relance, les étiquettes, les enveloppes, etc.), 60 euros pour un abonnement à *La Maurienne*, des dépenses diverses (67,80 €). La saison 2022-2023 a démarré avec 9 536,82 € en caisse.

✓ LE PETIT VILLARIN

## DÉCÈS

• De Mme Murielle **Haddadi**, le 18 juin 2022 à Marseille (59 ans). Mme Murielle **Haddadi** était la fille de Robert (+) **Haddadi** et de Suzanne **Haddadi** née **Martin-Cocher** (Le Chef-Lieu).

• De Mme Andréa **Martin-Fardon** (Lachal, Martinan), le 19 août 2022 à Beaucaire (94 ans).

• De Mme Jacqueline **Quézel-Colomb** née **Duval**, le 8 septembre 2022 à Nîmes (95 ans). Mme Jacqueline **Quézel-Colomb** était la veuve de Maurice **Quézel-Colomb** (Bon Mollard).

• De Mme Geneviève **Combet** née **Vial**, le 20 septembre 2022 à Fontaine (87 ans). Mme Geneviève **Combet** était la veuve de François **Combet** (Le Chef-Lieu).

• De Mme Mireille **Clérin** née **Cartier-Lange** (Premier-Villard), le 28 septembre 2022 à Aiguebelle (91 ans).

• De Mme Diana **Ledain**, le 29 septembre 2022 à La Chambre (90 ans). Mme Diana **Ledain** était la mère d'Éric **Ledain** (Martinan).

• De Jeanne **Pepey** (Martinan) le 4 octobre 2022 à Saint-Jean-de-Maurienne (88 ans). [Aide aux prêtres à la cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne depuis qu'en 1962 elle avait quitté Saint-Colomban pour rejoindre son oncle, le chanoine Emmanuel Rosstaing-Tayard, Jeanne Pepey était, « avec quelques amies, la patiente « petite main » qui réparait, lavait, aimait et repassait les linges de l'autel, les aubes, les amictus » comme l'indique La Gazette de la paroisse de Saint-Jean-de-Maurienne dans un article qui lui rend hommage. « Avec sa porte toujours ouverte pour une discussion, une soupe, une tasse de thé ou de café, Jeanne Pepey fut aussi une consolatrice discrète, une oreille attentive, s'oubliant souvent pour laisser la

première place aux autres. » Les Villarins se souviendront d'une personne sensible et généreuse qui ne manquait jamais de rendre visite à ses compatriotes hospitalisés à Saint-Jean-de-Maurienne.]

• De M. Paul **Long** (Les Roches), le 17 octobre 2022 à Saint-Jean-de-Maurienne (84 ans). [Paul Long est entré au bureau de l'Association des Villarins et amis des Villards en août 2007 pour suppléer le départ de Philippe Mouterde. Un an plus tard il est élu vice-président et le restera jusqu'en août 2014. Durant cette période, suite au décès de Maurice Frasse, président en exercice, Paul Long sera président par intérim de janvier à août 2010. En 2014 il deviendra trésorier-adjoint jusqu'en août 2019 quand il quittera le bureau. Paul Long s'impliquait volontiers dans le bénévolat local. Gilbert Pautasso :

« Nous avons perdu un bénévole d'une grande disponibilité. Il suffisait de lui téléphoner : « Paul j'ai besoin de toi. » Il répondait aussitôt : « D'accord, quand ? » Et c'était parti. Durant de nombreuses années, il nous a aidés et soutenus dans à peu près toutes les animations – marches gourmandes, veillées en Belle-donne, fête du pain, cyclo-sportives, journée vallée propre, etc. – avec toujours le sourire aux lèvres et une blague à raconter. » Il y a quelques années et jusqu'en 2020, il avait pris la suite de Simone Bozon pour collecter adhésions à l'association et abonnements au Petit Villarin dans son village des Roches où il passait sa retraite.]

• De M. Jean-Yves **Collet** (Nantchenu), le 1<sup>er</sup> novembre 2022 à Nantchenu (55 ans). M. Jean-Yves **Collet** était originaire de Rethel (Ardennes).

• De M. Bernard **Tardy** (Les Ponts), le 27 novembre 2022 à Chambéry (79 ans).

## ■ INCIVILITÉS

• Cette année était une année à pommes. Des Villarins qui possèdent des pommiers au Martinan ont eu la désagréable surprise de constater, mi-octobre, qu'ils avaient « été vidés de leurs pommes alors que fin août ils étaient chargés ». (Même constat à Lachenal.) Ces propriétaires sont en colère : « Que l'on veuille cueillir une pomme parce qu'elle nous fait plaisir ne nous pose aucun problème, mais aujourd'hui nous qualifions cet acte de vol. Ces pommiers ne sont pas à l'abandon et on doit respecter la propriété des gens. Il y a 2 ans ce sont des arbres qui ont été coupés sur l'une de nos parcelles. » Frustrant quand cela fait suite, comme ces dernières années, à la volatilisation en juillet des groseilles prêtées pour la confiture... De son côté, un autre Villarin, qui indique avoir informé sans résultat « les responsables de la commune », déplore que l'on ne puisse pas « se promener en sécurité à Saint-Colomban notamment à La Pierre et à Lachal » à cause de la présence « de patous et d'un berger d'Anatolie » qui « ont blessé en juin et en septembre une chienne et sa propriétaire » ou bien « d'un sanglier de belle taille » qui n'hésite pas « à charger »...

## ■ RECTIFICATIFS

• Dans la légende de la photographie montrant cinq Villarinches du Martinan parue dans le numéro 201 du *Petit Villarin* (septembre 2022, page 3), la Villarinche à droite, Marie Martin-Cocher, n'est pas née Martin-Cocher comme indiqué par erreur mais Tardy (elle était originaire de La Pierre).

• Dans le même numéro, page 2, c'est par inadvertance que nous avons écrit que la mère de Marthe Carraz (*Hôtel du Glandon*) se prénommait Louise. Elle s'appelait Marie. Regrettable confusion.

**La municipalité de Saint-Alban présentera ses voeux à la population le 28 janvier 2023 à 11 heures à la mairie.**  
**La municipalité de Saint-Colomban présentera les siens le même jour à 18 heures à la salle des fêtes.**

## LE PETIT VILLARIN

## PUBLICATION TRIMESTRIELLE

Numéro CPPAP : 0725 G 79863

Numéro ISSN : 1140-5473

## SIÈGE :

Maison des associations  
73130 – Saint-Colomban-des-Villards

## DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

## COMITÉ DE RÉDACTION :

Roger Darves  
(04-79-59-46-13),  
Christophe Mayoux  
(Courriel : cmayoux73@gmail.com),  
Emmanuel Tronel-Peyroz  
(04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).

## DIFFUSION :

Jean-Pierre Tronel-Peyroz  
19, rue Yves-Chapuis, 13004 – Marseille  
(09-51-40-38-39)

## ABONNEMENTS ET ADMINISTRATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz  
21, rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio  
Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr  
CCP : Le Petit Villarin  
n° 1357-38 M Montpellier

## MAQUETTE ET IMPRIMERIE :

Francis Duval (04-67-57-39-30)  
JF impression, Montpellier  
(04-67-27-34-11)

## ABONNEMENT ANNUEL : 10 euros.

## SOMMAIRE

NUMÉRO 202  
DÉCEMBRE 2022

## PAGE 2 :

- Ouverture du domaine skiable.
- Calendrier des animations.

## PAGE 3 :

- Noëls municipaux.

• Fenêtres de Noël. • Veillée de Noël.

## PAGES 4 ET 5 :

- Le point sur l'hébergement et la restauration.

## PAGE 5 :

Espace Glandon : la 4C lance une étude sur l'évolution de l'OT.

## PAGE 6 :

• Le 11-Novembre. • Quel costume féminin porter après 1918 ?

## PAGE 7 :

• Téléthon. • Association Pour Marius.

• Ukraine : deux familles accueillies.

• Les Villards vallée propre.

## PAGE 8 :

• Patrimoine et culture. • Notre Clocher.

## PAGE 9 :

• L'édification du monument aux morts de Saint-Alban.

## PAGES 10 ET 11 :

• Saint-Alban : réunion publique.

• AFPI : une AG houleuse et stérile.

## PAGES 12 À 15 :

- Comptes rendus des séances des conseils municipaux.

## PAGES 16 À 17 :

• Comcom : les Villards opposés au transfert du service de l'eau à la 4C.

• Sivav : les statuts en débat.

## PAGE 18 :

- Carnet. • Incivilités.

Pour publication dans *Le Petit Villarin* les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :

\* par voie postale :

Le Petit Villarin  
21, rue Albert-Dubout  
34130 – Mauguio  
Tél. : 04-67-29-45-43

\* par courriel :

lepetitvillarin@wanadoo.fr  
Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.